MOTHERN Infos

le bulletin d'information de votre commune

www.commune-mothern.eu

2ème semestre - Décembre 2020

Mothern au fil du temps

PHARMACIES DE GARDE

01 janvier	SOULTZ SOUS FORETS
03 janvier	BISCHWILLER
10 janvier	WISSEMBOURG-DRUSENHEIM
17 janvier	ROESCHWOOG
24 janvier	WISSEMBOURG
31 janvier	SOULTZ SOUS FORETS
07 février	WISSEMBOURG-SESSENHEIM
14 février	SELTZ
21 février	HATTEN
28 février	MOTHERN
07 mars	HERRLISHEIM
14 mars	LAUTERBOURG
21 mars	SEEBACH
28 mars	WISSEMBOURG
02 avril	ROESCHWOOG
04 avril	BEINHEIM
05 avril	SEEBACH
11 avril	BETSCHDORF
18 avril	BISCHWILLER
25 avril	WISSEMBOURG
01 mai	SOULTZ SOUS FORETS
02 mai	ROESCHWOOG
08 mai	WISSEMBOURG
09 mai	WISSEMBOURG
13 mai	LAUTERBOURG
16 mai	SOULTZ SOUS FORETS
23 mai	WISSEMBOURG
24 mai	WISSEMBOURG
30 mai	SELTZ
06 juin	HATTEN
13 juin	MOTHERN
20 juin	HERRLISHEIM
27 juin	LAUTERBOURG

Autres jours : Pour connaître la pharmacie de garde, composez le 3237

CABINET MEDICAL DE MOTHERN

Docteur Elisabeth HEINRICH
12 rue de la Mairie – MOTHERN
Tél. : 03 88 94 86 65

MEDECINS DE GARDE

En l'absence des médecins traitants, tous les soirs de minuit à 8h du matin : **COMPOSER LE 15** en cas d'urgence vitale ou le **03 69 55 33 33** pour le médecin de garde.

CABINETS D'INFIRMIERES

Mmes Aline STOLTZ/ Estelle DIETRICH
22 rue Fond - MOTHERN
Tél. : 03 88 07 12 89
Soins à domicile et consultations au cabinet sur rendez-vous

Mme Audrey ENGLENDER
1 rue des Vendanges – MOTHERN
Cabinet : 06 30 01 66 45
Port. : 06 83 90 51 11

Mme Geneviève SCHILLING
Tél. : 06 88 92 68 61

Mme Laura WAHL
Tél. : 07 85 87 63 48

Informations pratiques

HORAIRES D'OUVERTURE

Mairie de Mothern :

Lundi au vendredi
11h00 à 12h00
14h00 à 18h00
Tél. : 03 88 54 60 22

www.commune-mothern.eu

Bibliothèque :

Mardi de 17h00 à 20h00
(horaires susceptibles d'évoluer)
Tél. : 03 88 94 64 77

Fermeture de la mairie au public

Noël : jeudi 24 décembre 2020, fermé l'après-midi
Nouvel An : jeudi 31 décembre 2020, fermé l'après-midi
Pont de l'Ascension : vendredi 14 mai 2021

En cas d'urgence, prière de s'adresser au Maire ou aux Adjoints.

Cabinets de kinésithérapeutes

Sophie SCHMITT
Adrien DAHL
1A route de Lauterbourg
67470 MOTHERN
Tél. : 06 82 14 31 19
Tél. : 03 88 54 29 44

Aurélien HEINTZ
Tél. : 06 63 86 98 63

Elodie STOETZEL-SCHMALTZ
Mélanie MOOG-SCHMALTZ
Vanessa KAISER
Laetitia GRIESEMER
Laetitia BRENCKLE
22 rue du Fond
67470 MOTHERN
Tél. : 03 88 54 56 22

Cabinet dentaire

Dr Olivier PACCHIONI
Chirurgien dentiste
3 impasse des Vignes – MOTHERN
Tél. : 03 88 94 87 86

TAXIS

PONS - 06 18 88 32 94
C KAM - 06 18 43 36 58

Ramonage : La Brosse d'Alsace, Alexandre BITZ
31 rue des Tilleuls, 67470 MOTHERN
Tél. : 03 88 49 84 35

La Brosse d'Alsace

GrDF (Gaz réseau - Distribution France)

Urgence Sécurité Gaz :

Appelez GrDF au 0800 47 33 33
(appel gratuit depuis un poste fixe)

Raccordement au gaz naturel :

Appeler GrDF au 09 69 36 35 34
(prix d'un appel local)

NUMÉROS D'URGENCE

Numéro d'urgence européen : 112
S.A.M.U. : 15
Police Secours : 17

AMBULANCES

GREINER Niederroedern :
03 88 86 51 43
JACOB Hatten :
03 88 80 01 56
ROLAND Beinheim :
03 88 86 31 43

ESPace d'Accueil Seniors (ESPAS)

Cour de la Commanderie
2A rue de l'Ordre Teutonique
67160 WISSEMBOURG

Accueil du public
Sur RDV au : 03 69 06 73 99

Défibrillateurs

Trois appareils sont à votre disposition :
- dans le haut-village : à la mairie
- dans le bas-village : à la maison de la Wacht et à la salle polyvalente

Edito

Le Mot du Maire

Les vœux de cette année ne ressemblent pas à ceux des années précédentes ....

Une année particulière pour la vie communale et la vie associative. Les événements habituels de nos associations ont été reportés ou annulés. Les cérémonies du 14 juillet et du 11 novembre se sont tenues en petit comité, notre traditionnel repas des aînés a été annulé. Les membres du Conseil Municipal et du CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales) ont déposé un colis de Noël à toutes les personnes de plus de 66 ans à leur domicile, une petite attention pour conserver malgré tout l'esprit de Noël.
Certaines de nos décorations de Noël n'ont pu être installées comme à l'accoutumée ; notre service technique a mis en place Père Noël ou bonhomme de neige pour égayer notre village en cette période festive. Merci pour leur implication. Par ailleurs, ce sont les dessins imaginatifs des enfants de l'école maternelle qui illustrent cette page de couverture. Merci à eux et à leurs institutrices.

Le comité des fêtes, en accord avec la mairie, a dû se résoudre à annuler le défilé carnavalesque ainsi que les traditionnels bals qui l'accompagnent. Cependant, gardons espoir pour les prochaines manifestations qui sont programmées au printemps.

Comme au plus fort de la pandémie au printemps dernier, notre territoire n'est pas aussi touché par la Covid-19, qui, depuis dix mois, continue à impacter notre quotidien. La majorité d'entre nous connaît pour seuls inconvénients le port du masque et le respect des règles sanitaires. Mais, pour une partie d'entre nous, cela est plus délicat et anxiogène. Je pense aux soignants et autres personnels indispensables au bon fonctionnement de notre société. Je n'oublie pas les nombreuses personnes qui sont touchées sur le plan professionnel par une situation économique très tendue pour leur emploi. Nous nous devons d'être solidaires dans ces moments difficiles en faisant confiance, et en continuant à soutenir les entreprises et commerces du village.

Les collectivités invitées par le gouvernement à maintenir leurs projets et leurs investissements ont un rôle essentiel. Tous ensemble, individuellement et collectivement, nous sortirons de cette crise avec le « minimum » de dégâts. Notre commune poursuivra ses projets, qu'ils soient grands ou petits.

Je tiens également à remercier les adjoints, le conseil municipal et le personnel communal, pour leur soutien et leur collaboration en ce début de mandat .

Restons confiants et prudents et l'année 2021 n'en sera que meilleure,
je nous le souhaite !

La commission communication vous propose de donner votre avis quant à la mise à disposition du bulletin municipal numérique. Vous trouverez en fin de ce livret (page 34) un QR Code qui vous permettra de répondre à ce sondage. Merci par avance pour votre retour.

Je vous souhaite ainsi qu'à vos familles de belles fêtes de fin d'année,
ich winsch Eich e scheeni Weihnächte und e glickliches neies Johr !

Isabelle SCHMALTZ

Sommaire

EDITO	p. 3	VIE COMMUNALE	p. 18-23
INFOS PRATIQUES	p. 4-5	ETAT-CIVIL	p. 24-25
FETES ET CEREMONIES	p. 6-7	ENVIRONNEMENT	p. 26-29
VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE	p. 8-10	VIE ECONOMIQUE	p. 30
SANTE	p. 11	VIE ASSOCIATIVE	p. 31-34
SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL	p. 12-16	S'ËLSÄSSISCHE ECK	p.35-36
URBANISME	p. 17		

Nouveaux arrivants

Si vous venez d'emménager dans la commune, merci de vous faire connaître en vous inscrivant à la mairie, pendant les heures d'ouverture, du lundi au vendredi de 11h à 12h et de 14h à 18h.
Tél. 03 88 54 60 22 - Mail : mairie.mothern@wanadoo.fr.

Vous pouvez également signaler votre changement d'adresse sur le site **www.service-public.fr.** ou sur **www.webadministres.net/67/Mothern**.

Objets trouvés

Trousseaux de clés, lunettes, parapluies, téléphones... sont en attente d'être récupérés à la mairie.
Si vous trouvez ou perdez un objet sur la voie publique, ayez le réflexe de le ramener ou de le signaler en mairie.

Relais poste chez PROXI

Retrouvez les services essentiels de La Poste chez **PROXI**, 10 rue de la Mairie à Mothern, aux horaires suivants :

Lundi :	de 7h30 à 12h15 et de 15h00 à 19h00
Mardi :	de 7h30 à 12h15 et de 15h00 à 19h00
Mercredi :	de 7h30 à 12h15
Jeudi :	de 7h30 à 12h15 et de 15h00 à 19h00
Vendredi :	de 7h30 à 12h15 et de 15h00 à 19h00
Samedi :	de 7h30 à 13h00

Consultation de nourrissons

Les consultations de nourrissons ont lieu sur rendez-vous dans les communes suivantes :

SELTZ :
Le premier jeudi du mois, de 14h à 17h
au Centre médico-social
1b, Avenue du Général Schneider
Rdv au 03 69 06 73 79

LAUTERBOURG :
Le quatrième lundi du mois, de 14h à 17h
au Centre médico-social
26, rue du Général Mittelhauser
Rdv au 03 69 06 73 77

Consultations gratuites d'avocats

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Bas-Rhin (CDAD 67) a mis en place des permanences juridiques dans différentes communes. Le point d'accès au droit de Lauterbourg est un lieu d'accueil accessible à tous, où vous pourrez bénéficier de conseils par un avocat pour toute question et problème de droit.

Permanence juridique à la Mairie de LAUTERBOURG :
1er samedi du mois de 9h30 à 11h30.
Prendre impérativement rendez-vous au 03 88 94 80 18

Conciliateur de Justice

Monsieur Charles GRUNER - **Tél. 06 38 42 63 10**
Permanences :
- Le 1er lundi du mois à la mairie de Lauterbourg de 8h à 12h
- Le 1er mardi du mois à la mairie de Seltz de 7h à 12h

Service Animation de la Plaine du Rhin

Retrouvez le programme d'animation pour les enfants et adolescents sur :
https://www.animation-fdmjcalsace-ccpr.com/
Des animations, sorties, centres aérés sont proposés par l'Animation Jeunesse pour faire passer de bons moments aux enfants, ponctués de nombreuses découvertes.

Horaires d'ouverture

Sous-Préfecture de Haguenau

Adresse :
2, rue des Soeurs
67500 HAGUENAU
Tél. 03 88 63 87 00
@ : sous-prefecture-de-haguenau@bas-rhin.pref.gouv.fr
Accueil général :
Du lundi au vendredi de 8h à 11h30
Etrangers (carte de séjour, naturalisation) :
Du lundi au vendredi de 8h à 11h30 (sur rendez-vous)
Autres services :
Du lundi au vendredi de 9h15 à 11h30
Fermeture : tous les après-midis

Trésorerie de Seltz / Lauterbourg

Adresse :
4, rue Principale
67470 SELTZ
Tél. 03 88 86 50 68

La trésorerie est ouverte les lundis, mardis et jeudis matins et recevra **uniquement** sur rdv.

Trésorerie fermée tous les après-midis et les mercredis et vendredis.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Service des Impôts des Particuliers

Adresse :
3, rue de l'Industrie
67160 Wissembourg
Tél. 03 88 54 18 91

Permanences du Services des Impôts des Particuliers de Wissembourg :
- en mairie de Seltz (semaine paire)
- en mairie de Lauterbourg (semaine impaire)

Un accueil fiscal, exclusivement sur rendez-vous, les mercredis matins.
Possibilités de s'inscrire soit en ligne, soit en contactant l'accueil des mairies de Seltz ou de Lauterbourg.

Pour les paiements (espèces jusqu'à 300 € et CB) , les factures munies d'un datamatrix (QR code) peuvent être payées au :
Dépôt de pain Schneider
8, route de Strasbourg
67470 SELTZ
Horaires :
Mardi : 5h30-12h30 14h-18h
Mercredi : 5h30-12h30 14h-18h
Jeudi : 5h30-12h30
Vendredi : 5h30-12h30 14h-18h
Samedi : 6h - 13h
Dimanche : 7h-12h

Carte Nationale d'identité - Passeport

Vos demandes de pièces d'identité peuvent être déposées, sur rendez-vous, dans les mairies des communes suivantes :

LAUTERBOURG
19 A, rue de la 1ère Armée
67630 LAUTERBOURG
RDV au 03 88 94 80 18

Horaires :
Lundi : de 8h à 12h et 13h30 à 17h30
Mardi : de 8h à 12h et 13h30 à 17h30
Mercredi : de 8h à 12h et 13h30 à 17h30
Jeudi : de 8h à 12h et 13h30 à 17h30
Vendredi : de 8h à 12h et 13h30 à 17h30
Samedi : de 9h à 12h

SELTZ
10, place de la Mairie
67470 SELTZ
RDV au 03 88 05 59 05

Horaires :
Lundi : de 8h à 12h et 13h à 17h
Mardi : de 8h à 12h et 13h à 17h
Mercredi : de 8h à 12h
Jeudi : de 8h à 12h et 13h à 17h
Vendredi : de 8h à 12h et 13h à 16h

Réalisez votre pré-demande en ligne sur https://passeport.ants.gouv.fr/

Boîte aux lettres

Le courrier, les colis, une mission journalière des facteurs ou livreurs ! Aidez les à identifier d'un coup d'oeil la bonne adresse :
Placez votre boîte aux lettres à un emplacement facilement accessible et indiquez-y vos noms et prénoms, rappelez le numéro de la maison si celui ci n'est pas indiqué sur la façade.
Des petits messages tels que "stop pub" ou encore "attention au chien" peuvent figurer sur votre boîte aux lettres.

Une écriture lisible et la qualité des distributions n'en sera que meilleure !

Fête Nationale

En ce 14 juillet 2020 et selon le contexte sanitaire actuel, il n'a pas été possible de maintenir le traditionnel défilé aux lampions du 13 au soir.

A 10h, en comité restreint, une gerbe de fleurs a été déposée au monument aux morts par Mme le Maire, Isabelle SCHMALTZ, entourée des adjoints, des membres du conseil municipal, de Jonathan HOCHMUTH chef des Sapeurs-Pompiers et des représentants des anciens combattants, Mrs Alfred HEIDEIER et Léon KOEBEL.

Une minute de silence a été observée et la Marseillaise a été chantée sur la place du village pour clôturer cet événement.

Chaque 14 juillet, à l'occasion de notre Fête Nationale, nous nous rassemblons pour témoigner de notre devoir de mémoire. Le 14 Juillet, c'est d'abord la fête de notre République, une République qui reste à nos yeux et aux yeux du monde, une terre de liberté, d'égalité et de fraternité. Cette date est devenue le symbole de l'intervention du peuple français dans son Histoire. Il y a 230 ans, c'est le peuple qui a choisi la forme de gouvernement qui lui convenait, en prenant les armes pour abattre le symbole d'arbitraire et de répression qu'était « La Bastille ». Le 14 juillet, est une grande fête populaire, qui symbolise l'abolition de la royauté et qui assoit la mise en place de la République française. Une fête qui nous permet de rappeler le sens de cette République.

Sortie du Conseil Municipal

Dimanche 13 septembre, sous un soleil radieux les membres du conseil municipal ont sillonné en calèche le territoire mothernois pour découvrir les bancs communaux.

Dix des dix-neuf élus ont participé à cette balade qui a contribué à tisser davantage les liens au sein de l'équipe installée depuis la fin du mois de mai.

La visite a débuté à 9 heures en direction des lieux-dits : "Kuehlaeger", "Ebene" "Hundesaecker" "Zimmergrund" "Labelacker" et s'est poursuivie avec un passage au barrage et une halte à la cabane des chasseurs, point culminant du village à 170m.

La tournée s'est achevée dans la bonne humeur vers 12h00.

Informations

La crise sanitaire a contraint beaucoup de clubs, associations, villes... à annuler des événements importants dans la vie communale.

- La commune a ainsi dû annuler la fête de Noël des aînés qui était prévue le samedi 05 décembre 2020. Néanmoins la commune a souhaité préserver l'esprit de Noël en offrant un colis aux personnes nées avant le 1er janvier 1955. Les membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et du Conseil Municipal se sont chargés de la distribution le 5 et le 6 décembre. Il a été décidé de relever l'âge de participation à la fête des aînés à 70 ans.
- La remise des prix du fleurissement ainsi que les récompenses aux sportifs méritants - Lauréat 2020 ont également été annulés. Les récipiendaires pour 2021 seront primés à l'automne.

Journée du Patrimoine

Retour sur l'école d'antan

La thématique "Apprendre pour la vie" proposée par le ministère de la culture pour les Journées Européennes du Patrimoine a fait mouche auprès des membres de la commission culture de Mothern. Samedi 19 septembre, l'ancienne école maternelle du village a ainsi ouvert ses portes aux petits et grands pour une exposition et des ateliers autour de «L'École au fil du temps».

Chacun d'entre nous est passé par les bancs de l'école et se souvient de ce temps plus ou moins révolu... Et que l'on ait été écolier au XXe siècle ou au XXIe siècle, nos souvenirs ne sont pas les mêmes ! L'enseignement a fait du chemin et a connu quelques changements. La thématique nationale proposée pour les Journées du Patrimoine a permis aux mothernois de se replonger dans leurs souvenirs et de ressortir d'anciens livres et accessoires scolaires.

Tableau noir, boulier, globe terrestre, livres scolaires, anciennes planches pédagogiques, dans l'exposition "L'École au fil du temps", les organisateurs ont également ressorti d'anciens souvenirs : les photographies d'écoliers en noir et blanc ont côtoyé celles en couleurs et les sacs aux couleurs flashy ont dénoté avec les sobres cartables d'hier. L'évènement a replongé certains visiteurs dans leurs souvenirs, tandis que d'autres découvraient avec intérêt les matières enseignées à nos aïeux : l'herboristerie, les travaux manuels comme la broderie ou la couture, etc. Et comment écrivait-on avant ? Avant les stylos, la plume et l'encrier étaient de mise sur les tables des écoliers et les néophytes s'accordent sur ce point, "pas facile de maîtriser ces outils ! ».

À 11h et 15h, deux sessions de dictées en alsacien ont été organisées. D'anciens écoliers sont venus se prêter au jeu en se rasseyant sur les bancs de l'école, et parmi eux, d'anciens professeurs. Néanmoins, les écoliers studieux d'hier se sont révélés un brin plus turbulents aujourd'hui et c'est donc dans une ambiance joviale que les téméraires sont venus relever ce défi. Et comment aborder l'école sans passer par l'incontournable récréation, moment bouillonnant de vitalité où les cris et les rires vont de pair avec les jeux. Corde à sauter, marelle, élastiques, Hula Hoop, scoubidous et autres divertissements n'ont pas perdu de leur succès auprès des petits comme des grands. Un retour dans la "récré" d'antan qui a éveillé la curiosité, voire l'envie, des écoliers d'aujourd'hui. "Maman, maintenant je comprends quand tu me dis que c'était mieux à ton époque", a soufflé une enfant à sa mère.

Le lendemain, Martin DECK, membre de la commission culture, féru d'histoire et surtout, écolier du XXe siècle, a accueilli quatre classes de l'école primaire pour leur faire visiter l'exposition. Un moment de partage, de souvenirs et d'échanges qui a ravi les écoliers.

Article paru dans les DNA (Nelly KOEBEL)

Commémoration du 11 novembre

Chaque 11 novembre, nous célébrons à la fois l'Armistice du 11 novembre 1918, la Commémoration de la Victoire, de la Paix et l'Hommage à tous les Morts pour la France.

Les mesures prises par le gouvernement dans le cadre du confinement ne nous ont pas permis de maintenir dans sa forme habituelle la cérémonie patriotique du 11 novembre 2020.

C'est entourée des adjoints et de Mrs Alfred HEIDEIER et Léon KOEBEL, représentants des anciens combattants que Mme le Maire Isabelle SCHMALTZ a déposé une gerbe du souvenir aux Monuments aux Morts de la place de la Wacht et de l'église.

Lors d'un petit discours Mme le Maire a rendu hommage aux victimes de la Première Guerre mondiale, puis une minute de silence à été observée. Cette année, l'Armistice prend une dimension particulière en célébrant le centième anniversaire du choix du Soldat inconnu.

Ecole maternelle

Départ à la retraite

Après 28 années passées à l'école maternelle de Mothern en tant qu'ATSEM, une page se tourne pour Monique SCHWARTZ. C'est avec émotion que ce 29 septembre à 16h, les 60 élèves de l'école maternelle ainsi que les 84 élèves de l'école élémentaire lui ont réservé une belle surprise.

Tous les élèves accompagnés de M. BECKER au piano ont chanté « A l'école de madame Monique ». Des paroles spécialement personnalisées pour remercier son engagement, son dévouement, son dynamisme et son énergie communicative à tout instant !

La directrice Mme KOBES a également souligné sa capacité à anticiper. Monique n'hésitait pas à préparer des modèles de bricolage ou des recettes culinaires chez elle, afin que les enfants puissent se faire une idée de la tâche à accomplir. Sa générosité passait souvent par des petites attentions du quotidien, tant pour les enfants que pour les collègues. Ainsi, tartes aux fruits, Bredele ou Dampfnudle faisaient le bonheur des papilles.

Son sens du contact, sa disponibilité, son sens du devoir lui ont permis d'être respectée de tous. Aussi de nombreux parents ont répondu présents à l'invitation à l'occasion de sa retraite. Grâce à leur collaboration, la cagnotte a permis non seulement d'offrir de nombreux cadeaux mais également de proposer un buffet préparé par la boulangerie Schneider ainsi que des boissons de la supérette Proxi de Mothern.

« La retraite, c'est ralentir...pour vivre à fond ». Voilà ce que Monique a prévu de faire dans les prochains mois. Ses petits enfants se réjouissent déjà d'avoir leur mamie à temps complet !

Bienvenue Fanny !

L'équipe de l'école maternelle a été renforcée par Fanny LE ROUX qui remplace désormais Monique SCHWARTZ en tant qu'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles.

Avec presque 20 ans d'expérience en école maternelle, Fanny possède les compétences indispensables à l'éducation et l'éveil des jeunes enfants. Créative et patiente, elle a toujours une idée pour occuper les plus petits. Peinture, lecture ou bricolage elle saura captiver chacun d'entre eux.

Animation des sentiers du théâtre - CINE CONCERT

Le lundi 5 octobre les élèves de l'école maternelle ont reçu la visite de Gwen et Tangi, deux artistes de la compagnie « Chapi Chapo et les petites musiques de pluie » pour animer un atelier avec les 2 classes. Grâce à la collaboration des Sentiers du théâtre de Beinheim, les enfants ont expérimenté du théâtre d'ombres et manipulé des instruments de musique. Ces ateliers ont donné lieu à un enregistrement sonore et une vidéo qui ont été repris pour le spectacle « La petite fabrique de jouets » présenté à la MLC de Seltz le mardi 13 octobre.

Spectacle

Mardi 17 novembre, la compagnie « Planet mômes » a présenté le spectacle « Julien et les copains du monde ».

Dans le strict respect des gestes barrière, Mme Nathalie KIENTZ a fait voyager les élèves de la maternelle à travers la Chine, l'Inde, l'Afrique et Cuba en leur faisant découvrir des instruments très particuliers tels que la kora, le lu sheng, les tablas ou les congas.

Des petites vidéos documentaires sur la vie dans ces pays sont venues étayer les différentes séquences. Ils ont aussi chanté et dansé sur les différents rythmes !

Projet avec la boulangerie SCHNEIDER

Durant tout le mois de novembre 2020, les élèves de moyenne et grande sections de l'école maternelle de Mothern ont eu fort à faire. En effet, ils ont décoré 150 boîtes pour les bûches de Noël que confectionnera M. SCHNEIDER, boulanger du village.
Tour à tour, les élèves ont peint de différentes techniques et avec différents outils tels que l'éponge ou la spatule, réalisé des pochoirs, découpé, collé, mis du ruban adhésif doré ou pailleté afin de parer les boîtes pour cette fête chère à tous.
Bravo à tous les enfants pour leur investissement.

Périscolaire

Cette année, le périscolaire de Mothern (chapeauté par la Communauté de Commune de la Plaine du Rhin et la FDMJC d'Alsace) a reconduit sa marche d'Halloween malgré les restrictions de la Covid-19.
Il est vrai que ce n'est plus comme avant ! C'est une marche limitée à un groupe restreint de personnes.
Le rassemblement de familles ne peut plus avoir lieu ! C'est pour cela, que le personnel n'a pas baissé les bras et surtout il ne souhaitait pas décevoir les enfants !
Pour ces raisons, la marche d'Halloween a été reconduite uniquement avec les enfants inscrits le soir !

En ce vendredi 19 Octobre 2020, accompagnés de leurs animateurs (Audrey, Maxime, Danièle et leur Directrice Isabelle KSENIAK) 16 enfants de 3 à 10 ans, déguisés en sorciers, fantômes, et autre petits monstres se sont promenés dans les rues du village vers 17h et sont revenus au périscolaire avec les poches pleines de bonbons.

Un grand merci à la boulangerie SCHNEIDER de Mothern de nous avoir confectionné des petits fantômes briochés pour le goûter.

Ecole élémentaire

Rentrée des classes

1er septembre 2020. L'heure de la reprise des cours à l'école vient de sonner.
Ce matin là, 144 enfants ont pris le chemin de l'école à Mothern.
59 enfants ontfait leur rentrée en maternelle et 85 en élémentaire.

Les élèves ont été accueillis par les adjoints, Mrs Frank Lehmann et Alain JOERGER.
Il a été remis aux écoliers du CP un petit livre « s'Mimi ùn de Leo » en cadeau de bienvenue à l'école primaire.
(Offert par la commune en partenariat avec l'OLCA)

Hommage

En cette rentrée du 2 novembre, M. Nicolas ARNOLD directeur de l'école élémentaire a rendu hommage au professeur Samuel Paty assassiné la veille des vacances d'automne.
C'est dans la cour, entouré de tous les enseignants et élèves ainsi que de Mme Le Maire Isabelle SCHMALTZ qu'il a lu la lettre de Jean Jaurès adressée « aux instituteurs et aux institutrices ».
Ce texte fondateur de l'école publique a été écrit en 1888.

Une minute de silence a été observée après cette lecture.

Cette « séquence pédagogique nationale » doit avoir pour objectif de « réaffirmer la force des valeurs de la République que sont la Liberté, l'Egalité, la Fraternité et la Laïcité, ainsi que le rôle irremplaçable de l'École au cœur de la République et dans la transmission de ses valeurs »

Musique

Cette année a débuté sous le signe de la musique grâce à l'école de musique de l'Alsace du Nord (EMAN). Comme chaque année, Jean-Yves BENDER est venu nous présenter quelques instruments à vent. Xénia HELM a ensuite pris le relais avec les classes de CP et CE1/CE2, en nous proposant un programme qui va s'échelonner sur l'année. Tous découvrent avec enthousiasme de nouveaux instruments: violoncelle, darbouka, guitare... Nous échauffons nos voix et chantons avec plaisir des mélodies venues d'ailleurs. Sans oublier le jeu des statues, très attendu, où les enfants dansent au rythme de la musique et s'immobilisent dès que le son est volontairement coupé par l'intervenante. Devenir une statue est aussi tout un art !

Visite du St Nicolas et un masque offert par la commune

A la veille du weekend de la St Nicolas, à la sortie du matin, deux adjoints ont remis un "Lebkuche', des mandarines et du chocolat aux enfants de l'école maternelle. Pour les remercier les enfants leur ont chanté une chanson.

Avant la sortie de 16h, c'était au tour des enfants de l'école élémentaire de réceptionner par les adjoints et Mme le Maire leur cadeau de la St Nicolas avec des chocolats, une mandarine et un beau masque en tissu lavable coloré, confectionné par la couturière locale Anaïs WAGNER - Couture et offert par la commune.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

COVID-19

FACE AU CORONAVIRUS : LES BONS GESTES À ADOPTER

1 **Lave-toi les mains** avec du savon, très régulièrement.

2 Tousse et éternue **dans le pli de ton coude** ou dans un mouchoir, et loin de tes amis.

3 Utilise **un mouchoir en papier** pour te moucher et jette-le **à la poubelle.**

4 Pour se saluer, **pas de câlins, pas de bisous, pas même de poignées de main.**

5 Respecte une **distance de 1 mètre** (2 grands pas) entre toi et les autres.

1 mètre

6 **Évite de toucher** ton visage (nez, bouche, yeux).

Si tu es malade, reste à la maison.

© Illustrations : F. Kuota - Création Éditions spéciales Play Bac

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France

CORONAVIRUS
Ce qu'il faut savoir ?

LES INFORMATIONS UTILES

0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?

- Lavez-vous très régulièrement les mains
- Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir
- Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le
- Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

- Par la projection de gouttelettes
- Face à face pendant au moins 15 minutes

- 1m

QUELS SONT LES SIGNES ?

- Fièvre
- Fatigue
- Toux et maux de gorge
- Gêne respiratoire
- Maux de tête
- Courbatures

Séances du Conseil Municipal

Délibérations du Conseil Municipal

Toutes les délibérations dans leur intégralité sont affichées à l'extérieur de la Mairie et à la « Wacht ».

Séance du 07 juillet 2020

Réaffirmation du projet d'aménagement des zones IIAUH et IIAUHJ du PLU et opportunité pour la commune d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section 8 n° 219 afin de permettre la réalisation effective de ce projet

Considérant que l'acquisition de ce bien peut être envisagée dans le cadre d'une convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier d'Alsace.
Après avoir entendu la présentation de Mme LEIBRICH de l'ATIP, et les explications fournies par Mme le Maire,

Le Conseil Municipal :

- **émet un avis favorable** sur l'opportunité pour la commune d'acquérir la parcelle de terrain située à Mothern, au lieudit « Auf dem Frechtberg », cadastrée section 8 numéro 219 d'une contenance de 9,24 ares, afin de répondre au projet réel poursuivi par la commune.

Madame le Maire remercie chaleureusement Mme LEIBRICH, de l'ATIP pour sa présentation.

Subdélégation du Droit de Préemption Urbain à l'EPF d'Alsace dans le cadre de l'acquisition de la parcelle cadastrée section 8 n° 219

Le Conseil Municipal :

- **autorise** Mme Isabelle SCHMALTZ, Maire, à subdéléguer l'exercice du droit de préemption à l'EPF d'Alsace, à l'occasion de l'aliénation du bien figurant dans la D.I.A du 4 juin 2020, à savoir une parcelle de terrain située à Mothern, au lieudit « Auf dem Frechtberg » et cadastrée section 8 numéro 219 d'une emprise foncière de 9,24 ares.

Demande d'intervention de l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace et validation de la convention de portage foncier pour la parcelle cadastrée section 8 n° 219

Le Conseil Municipal :

- **demande** à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace d'acquérir et porter ladite parcelle cadastrée section 8 numéro 219 moyennant le prix indiqué dans la D.I.A du 4 juin 2020, à savoir NEUF CENT VINGT-QUATRE EUROS (924,00 EUR) en vue d'y créer une réserve foncière qui permettra d'aménager la zone IIAUHj du PLU et de desservir la zone IIAUH voisine où un projet de lotissement à vocation d'habitat est prévu ;

- **approuve** les dispositions du projet de convention de portage foncier du bien annexé à la présente délibération et autorise Mme Isabelle SCHMALTZ, Maire de Mothern, à signer ladite convention nécessaire à l'application de la présente délibération.

Madame le Maire remercie chaleureusement, M. Fabien DERSE, Chargé d'Opérations Foncières, à l'EPF d'Alsace pour sa présentation.

Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Le Conseil Municipal :

- **adopte** le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Droit à la formation des élus municipaux

Le Conseil Municipal :

- **fixe** l'enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux à 2 500 €, soit environ 4 % du montant des indemnités des élus pour l'année 2020

- **approuve** les orientations en matière de formation suivante
- la gestion locale, notamment : le budget et les finances locales, la comptabilité budgétaire, les impôts locaux et les contributions financières versées par l'Etat aux collectivités territoriales, la pratique des marchés publics, la délégation de service public et la gestion de fait, la démocratie locale, le fonctionnement institutionnel des collectivités territoriales, le statut des fonctionnaires territoriaux, ...
- les fondamentaux de l'action publique locale,
- les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions,
- le développement durable et ses différentes déclinaisons en matière de politiques locales.

Salle polyvalente : Refacturation des frais d'électricité aux associations utilisatrices pendant la pandémie liée à la Covid-19

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la pandémie liée à la Covid-19, les mesures gouvernementales ont imposé la fermeture temporaire des salles polyvalentes sur tout le territoire national. A Mothern, les associations n'ont pu utiliser la salle polyvalente du 15 mars 2020 au 30 juin 2020.

En raison des circonstances, Madame le Maire propose au Conseil Municipal

de réduire, pour le 1er semestre 2020, le forfait de participation aux frais d'électricité de la salle polyvalente à facturer par la commune aux associations suivantes :
- Mother'n Dancers pour des cours de danse country
- Club de Badminton pour la pratique du badminton
- Club de gymnastique pour des cours de gymnastique, d'aérobic et de zumba

Madame le Maire précise que le Tennis Club de Mothern n'a pas été impacté par la fermeture de la salle polyvalente puisque ce dernier ne l'utilise que pendant la période automnale et hivernale.
Concernant l'Harmonie Sainte Cécile de Mothern, Madame le Maire indique que l'utilisation par cette dernière de l'espace musical attenant à la salle polyvalente est régie par une convention de mise à disposition des locaux qui prévoit une refacturation selon les consommations réelles. Il en est de même pour l'Ecole de Musique d'Alsace du Nord (EMAN). Il n'y a donc pas lieu de revoir à la baisse la refacturation des frais d'électricité par la commune à l'Harmonie Sainte Cécile et à l'EMAN.

Le Conseil Municipal :

- **décide**, pour le 1er semestre 2020, de réduire le montant du forfait de participation aux frais d'électricité de la salle polyvalente à refacturer aux associations ci-après en raison de l'impossibilité pour celles-ci d'utiliser la salle polyvalente pour la pratique de leur sport respectif du 15 mars 2020 au 30 juin 2020 :
- Mother'n Dancers
- Club de badminton de Mothern
- Club de gymnastique de Mothern

- **dit** que la refacturation des frais d'électricité de la salle polyvalente pour le 1er semestre 2020 se fera sur la base du prorata d'utilisation allant du 1er janvier 2020 au 14 mars 2020 et non pas du 1er janvier au 30 juin 2020.
Mme Marguerite ARNOLD, Présidente de l'association Mother'n Dancers a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2019

Le Conseil Municipal :

- **n'émet** pas d'observations particulières au rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

Séance du 10 juillet 2020

Désignation des électeurs pour l'élection des délégués du collège des communes au Comité syndical de l'ATIP

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

La commune de Mothern est membre de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP).

En application de l'article 6.1. des statuts, l'ATIP est administrée par un Comité Syndical de 39 délégués, composé de trois collèges :
Le collège des communes : les communes, membres à titre individuel, du Syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants
Le collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics : les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, membres du syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants
Le collège départemental : le département du Bas-Rhin désigne 13 délégués le représentant ainsi que 13 délégués suppléants.

Le Conseil Municipal:

- **désigne** Madame Isabelle SCHMALTZ en qualité d'électeur titulaire qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP

- **désigne** M. Alain JOERGER en qualité d'électeur suppléant qui sera appelé à voter, en cas d'empêchement de l'électeur titulaire, pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP

Séance du 15 septembre 2020

Nouvelle Mairie : présentation du projet et de ses variantes

Suite à l'installation du nouveau Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, Madame le Maire souhaite présenter aux nouveaux élus l'étude en cours concernant le projet « Nouvelle Mairie » entamée en 2017 par le précédent Conseil Municipal.

Mme le Maire rappelle qu'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de programmation a été confiée à M. Jacques UHRWEILLER, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage et Programmiste et comprend 3 phases :
- Phase 1 : Préprogramme/scénarios
- Phase 2 : Programme Technique Détaillé
- Phase 3 : Assistance à la sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre.

M. Jacques UHRWEILLER, spécialement invité à cette occasion, présente la phase 1 de l'étude, à savoir le préprogramme de l'opération :

La présente phase d'étude comporte la définition des besoins sur la base de l'ensemble des données collectées ainsi qu'une analyse de la faisabilité de l'opération s'inscrivant dans la démarche de mise en accessibilité des bâtiments communaux conformément à l'AD'ap validé par la Préfecture le 07 décembre 2015.

Le projet consiste à créer de nouveaux locaux destinés à l'administration communale et aux élus de la commune de Mothern et devra répondre aux besoins de la population, offrir de très bonnes conditions d'accueil du public, de travail des services communaux et des élus. En effet, le bâtiment de l'actuelle Mairie de Mothern n'est pas conforme à la règlementation accessibilité, présente des dysfonctionnements et de très faibles performances énergétiques.

Les différentes variantes étudiées sont, d'une part, la restructuration/extension du bâtiment existant de la Mairie, et d'autre part, la démolition/reconstruction pour construire la Mairie sur le site actuel présentant l'avantage d'espaces de stationnement à proximité.

Le coût des travaux toutes dépenses confondues a été estimé pour chaque scénario :
- variante restructuration – extension de la Mairie : entre 1 050 000 € et 1 072 000 € TTC
- variante construction d'une nouvelle Mairie (niveau de performance visant le bâtiment passif) : entre 1 335 000 € et 1 365 000 € TTC.

Le Conseil Municipal :

- **prend acte** du préprogramme du projet « Nouvelle Mairie ».

Mme le Maire remercie très chaleureusement M. UHRWEILLER pour son intervention et sa présentation.

Forêt communale : Proposition de reboisements compensateurs par la société SANEF dans le cadre du contournement Ouest de Strasbourg

Madame le Maire donne la parole à M. Kevin LE MAIRE, Agent Patrimonial de l'Office National des Forêts (ONF) qui présente au Conseil Municipal la proposition de la société SANEF :

Dans le cadre de la réalisation du contournement Ouest de Strasbourg la société SANEF, gestionnaire du réseau d'autoroutes de nord-est de la France est tenue de réaliser des boisements compensateurs.
A cet effet, la société SANEF propose de reboiser une surface de 2,00 hectares de frênaie détruite par la maladie de la chalarose en forêt communale de Mothern sur la parcelle forestière n° 4 au lieu-dit Kuhlaeger section 30 n° 14.
La société SANEF prend intégralement à sa charge l'ensemble des travaux de reboisement, de préparation et de travail du sol, de la fourniture et pose d'une clôture de protection des plants contre la dent du gibier, fourniture et mise en terre des plants, entretien de la plantation pendant 3 années ainsi que la maîtrise d'œuvre des travaux conformément au projet établi par l'Office National des Forêts (ONF) et agréé par la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal :

- **accepte** la proposition de la société SANEF

Mme le Maire remercie très chaleureusement M. Kevin LE MAIRE, Agent Patrimonial de l'ONF pour son intervention et sa présentation détaillée.

Finances : Fixation d'un tarif pour l'occupation de l'ancienne école maternelle

Madame le Maire indique que les salles de l'ancienne école maternelle, sise 2B rue du Chêne à Mothern ont vocation à être utilisées pour des réunions ou des activités de type associatives comme des cours de musique, de chant, ou des activités sportives (yoga...), fêtes privées exclues.
Considérant les frais de fonctionnement (chauffage, électricité, nettoyage...) engendrés par les occupations de salles à l'ancienne école maternelle, Madame le Maire propose d'instaurer un tarif d'occupation d'1 euro de l'heure afin que les utilisateurs contribuent symboliquement aux frais.

Le Conseil Municipal :

- **décide** d'instaurer un tarif pour l'occupation de salle à l'ancienne école maternelle, sise 2B Rue du Chêne à Mothern pour les réunions et les activités de type associatives (cours de musique, de chant, activités sportives...), fêtes privées exclues

- **fixe** le tarif à 1 € de l'heure

- **précise** que toute heure d'occupation commencée est due.

Urbanisme : Convention avec l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique pour la mise à jour de l'annexe du Plan Local d'Urbanisme relative à la distraction et à l'application du régime forestier MOTHERN

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

Les missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement. Cette assistance spécialisée consiste principalement en l'assistance pour la réalisation de la mise à jour des annexes du PLU :
- au niveau technique, à produire les plans nécessaires, à articuler les collaborations des différents acteurs et à constituer le dossier de mise à jour,
- au niveau administratif, à rédiger les projets de décisions (arrêté de mise à jour ...), à procéder aux insertions légales et aux diffusions qui font partie intégrante de cette mission.

L'exécution de ces missions s'effectuera dans le cadre du programme annuel d'activités de l'ATIP.

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant et à une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission. Pour l'année 2020 cette contribution a été fixée à 300 € par demi-journée d'intervention. Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférant à ces missions.

Il est proposé de confier à l'ATIP la mission d'appui relative à la création du Plan des annexes.

Cette mission d'appui porte sur la procédure de mise à jour de l'annexe relative à la distraction et à l'application du régime forestier de Mothern.

Le Conseil Municipal :

- **approuve** la convention relative à la mission d'accompagnement technique en urbanisme concernant la procédure de mise à jour de l'annexe relative à la distraction et à l'application du régime forestier de Mothern, correspondant à deux demi-journées d'intervention

- **prend acte** que la contribution à la demi-journée s'établit actuellement à 300 €.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de Mothern : Présentation et mise à jour

Mme le Maire rappelle qu'il existe un PCS établi le 13 décembre 2013, modifié successivement le 16 décembre 2014 et le 12 juin 2019.
Ce document qui permet de mieux répondre à une situation de crise, recense les risques majeurs sur la commune, prévoit un schéma d'alerte de la population, contient un annuaire d'urgence ainsi que la liste de l'ensemble des moyens humains et matériels qu'il est possible de mettre en œuvre.

Considérant l'installation du nouveau Conseil Municipal en date du 23 mai 2020,
Considérant la nécessité de mettre à jour le PCS de Mothern.

Le Conseil Municipal :

- **prend acte** de la présentation du Plan Communal de Sauvegarde de la Commune de Mothern et valide sa mise à jour.

Commission de contrôle des listes électorales : Désignation des membres

Le Conseil Municipal :

- **désigne** les conseillers municipaux suivants :
- M. Emmanuel NUSSBAUM en tant que membre titulaire
- Mme Agnès KNAUB en tant que membre suppléante

- **propose** les délégués de l'administration désignés par le représentant de l'Etat dans le département suivants :
- Mme Marie-Bernadette BUTZERIN en tant que membre titulaire
- M. Antoine MEYER en tant que membre suppléant

- **propose** les délégués du Tribunal Judiciaire compétent pour la commune de Mothern suivants :
- M. Fernand FETTIG en tant que membre titulaire
- M. Rémy MEYER en tant que membre suppléant

Séances du Conseil Municipal

Fête des Aînés 2020

En raison de l'état actuel de l'épidémie Covid-19, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Mothern s'est prononcé en faveur de l'annulation de la fête des Aînés qui devait se tenir le samedi 5 décembre 2020 et a décidé de remplacer le repas par un cadeau.

Dans le contexte actuel, il ne semble pas raisonnable d'organiser un tel rassemblement alors que les mesures sanitaires en vigueur visent à protéger les personnes vulnérables telles que les personnes âgées. Pour rappel, près de 200 personnes de plus 65 ans habitant la commune participent chaque année à cette journée conviviale et festive.

Madame le Maire, rappelle que la fête des Aînés est financée par le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Mothern et est organisée conjointement par la commune ; à ce titre Mme le Maire souhaite obtenir l'avis du Conseil Municipal.

Par ailleurs, à compter de l'année 2020, le Conseil d'Administration du CCAS a décidé de relever l'âge requis pour être invité à la fête des Aînés de 65 ans à 70 ans. A noter que les personnes de 65 ans à 69 ans invitées à la fête des Aînés en 2019 recevront un cadeau en 2020 et continueront à être invitées à la fête des Aînés.

Le Conseil Municipal :

- **se prononce** en faveur de l'annulation de la Fête des Aînés 2020 en raison de la situation sanitaire liée à la pandémie Covid-19

- **prend acte** des décisions prises par le Conseil d'Administration du CCAS de Mothern.

Club d'aéromodélisme Clément Ader : Convention de mise à disposition de terrains communaux

Madame le Maire donne lecture du projet de convention à mettre en place avec le club d'aéromodélisme Clément Ader de Mothern pour la mise à disposition des terrains communaux au lieu-dit Dornteil utilisés par le Club.
Madame le Maire précise que le projet de convention a été soumis au préalable pour validation à M. Patrick BORD, Président du Club d'aéromodélisme Clément Ader de Mothern.

Le Conseil Municipal :

- **prend acte** et valide le projet de convention de mise à disposition de terrains communaux avec le club d'aéromodélisme Clément Ader de Mothern

Nomination de Mme Marie-Bernadette BUTZERIN au rang de Citoyenne d'Honneur

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la nomination d'une citoyenne au rang de Citoyenne d'Honneur de la Commune de Mothern, Mme Marie-Bernadette BUTZERIN:
- Maire de la Commune de Mothern 2008 à 2020
- Présidente de l'Association Foncière de Remembrement de Mothern de 2014 à 2020
- Vice-Présidente de la Communauté de Communes de la Plaine de la Sauer et du Seltzbach 2008 à 2013
- Vice-Présidente de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin de 2014 à 2020
- Vice-Présidente du Syndicat des Eaux de Lauterbourg et Environs de 2008 à 2020
- Présidente de l'Amicale des Maires de la Plaine de la Sauer et du Seltzbach de 2008 à 2014
- Présidente de l'Amicale des Maires de la Plaine du Rhin de 2014 à 2020.

En effet, par ses actions, son implication, son engagement et son dévouement pour la Commune de Mothern durant ses mandats successifs, Mme Marie-Bernadette BUTZERIN mérite d'être honorée.

Le Conseil Municipal :

- **décide** d'élever Mme Marie-Bernadette BUTZERIN, au rang de Citoyenne d'Honneur de la Commune de Mothern

- **remercie** Mme Marie-Bernadette BUTZERIN pour son dévouement et l'ensemble de ses actions au profit de la Commune de Mothern.

Rue des Fleurs : Renouvellement de l'éclairage public et mise en souterrain du réseau téléphonique dans le cadre des travaux de voirie : Demande de subvention au Conseil Départemental du Bas-Rhin

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de renouvellement de l'éclairage public et de mise en souterrain du réseau téléphonique de la Rue des Fleurs sont éligibles au Fonds de Solidarité Communale du Contrat Départemental du Conseil Départemental du Bas-Rhin.

Bien que le précédent Conseil Municipal ait déjà approuvé le projet dans une délibération en date du 08 février 2019 et que les travaux concernant la partie communale soient sur le point de débuter, Mme le Maire explique que le Conseil Départemental du Bas-Rhin demande une délibération du Conseil Municipal nouvellement élu dans le cadre de la demande de subvention qui reste à déposer.

Le Conseil Municipal :

- **approuve** le projet de renouvellement de l'éclairage public par la mise en place de candélabres et lanternes équipés de lampes contribuant aux économies d'énergie et des travaux de génie civil pour la mise en souterrain du réseau téléphonique de la Rue des Fleurs

- **sollicite** une subvention auprès du Conseil Départemental du Bas-Rhin au titre du Fonds de Solidarité Communale du Contrat Départemental.

Séance du 29 septembre 2020

Rue de la Paix : Renouvellement de l'éclairage public et mise en souterrain du réseau téléphonique dans le cadre des travaux de voirie

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de voirie de la Rue de la Paix sont inscrits en 2021 au programme de voirie pluriannuel de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin ainsi que des travaux sur le réseau d'eau potable par le Syndicat des Eaux de Lauterbourg et Environs et sur le réseau d'assainissement par le Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle (SDEA) ; il y aurait lieu de programmer parallèlement le renouvellement de l'éclairage public par la mise en place de candélabres et lanternes équipés de lampes contribuant aux économies d'énergie ainsi que des travaux de génie civil pour la mise en souterrain du réseau téléphonique.

Le Conseil Municipal :

- **décide** la réalisation des travaux de renouvellement de l'éclairage public par la mise en place de candélabres et lanternes équipés de lampes contribuant aux économies d'énergie et des travaux de génie civil pour la mise en souterrain du réseau téléphonique de la Rue de la Paix

- **décide** de confier la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération à la société BEREST – 67401 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN pour un montant de 8 900 € HT,

- **autorise** le Maire à signer une convention avec ORANGE pour les frais d'ingénierie génie-civil relatifs au réseau téléphonique estimée à 20 000 €,

- **arrête** le plan de financement comme suit :

Dépenses HT :
Travaux de renouvellement de l'éclairage public : 79 750 €
Travaux de génie civil desserte téléphonique : 39 000 €
Ingénierie et Câblage du réseau Orange : 20 000 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre : 8 900 €
Divers et imprévus : 2 350 €

Recettes HT :
Etat – DETR : 31 900 €
Conseil Départemental du Bas-Rhin – Fonds de Solidarité Communale : 23 128 €
Commune : 94 972 €

- **sollicite** des subventions auprès :
  - de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
  - du Conseil Départemental du Bas-Rhin au titre du Fonds de Solidarité Communale
  - de tout autre organisme partenaire de ce projet ainsi que toutes participations

- **autorise** le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises pour les travaux relatifs à cette opération.

Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle : Convention pour la mise en place d'un aménagement d'hydraulique douce (haie) sur une parcelle communale

Depuis le 30 septembre 2015, le Syndicat Des Eaux de l'Assainissement Alsace-Moselle intègre la compétence « Grand Cycle de l'Eau » comprenant la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement, la lutte contre l'érosion des sols, l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

La commune de Mothern a été touchée en juin 2018 par un épisode de coulées de boues qui a entrainé de nombreux dommages.

Suite à cet évènement, et à la demande de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) de Mothern, le SDEA a mandaté la Chambre d'Agriculture pour la réalisation à l'hiver 2018/2019 d'un diagnostic agricole. Ce diagnostic a permis d'établir une cartographie des écoulements par ruissellements des eaux pluviales et de déterminer des zones sensibles.
En août 2019, un plan d'actions contenant des solutions techniques curatives et/ou préventives en concertation avec les agriculteurs a été retenu.

Parmi les actions envisagées, il est proposé l'implantation d'une haie sur le talus du chemin rural appartenant à la commune se situant le long de la parcelle cadastrée section 8 n° 107.

Le Conseil Municipal :

- **prend acte** du projet de convention pour l'implantation et l'entretien d'un aménagement d'hydraulique douce (haie) sur le talus du chemin rural appartenant à la commune se situant le long de la parcelle cadastrée section 8 n° 107.

Séance du 17 novembre 2020

Projet Mairie : Emplacement et choix de la variante

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de définir l'emplacement pour le projet « nouvelle mairie » ainsi que de choisir entre la restructuration/extension du bâtiment existant et la démolition/reconstruction pour permettre à M. UHRWEILLER, programmiste, d'élaborer un Programme Technique Détaillé dans le cadre de la consultation de la mission de maîtrise d'œuvre.

Madame le Maire présente un PowerPoint portant sur l'emplacement du projet, les avantages et les inconvénients des variantes étudiées ainsi que des éléments d'ordre financier.

Dans un premier temps, Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'emplacement du projet.

Le Conseil Municipal :

- **retient** le site actuel de la mairie pour le projet « nouvelle mairie »

Puis dans un second temps, Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la variante à retenir.

Le Conseil Municipal :

- **retient** la variante démolition de la mairie actuelle et reconstruction d'une nouvelle mairie d'un montant estimatif toutes dépenses confondues se situant entre 1 335 000 € et 1 365 000 € TTC (désamiantage non compris).

Personnel Communal : Modification de coefficient d'emploi

Le Conseil Municipal :

- **décide** de modifier à compter du 1er décembre 2020 :

- la durée hebdomadaire de l'emploi d'Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles à temps non complet occupé par Mme LE ROUX Fanny de 21,52/35ème à 23,43/35ème.

- la durée hebdomadaire de l'emploi d'Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles à temps non complet occupé par Mme SCHMALTZ Marie-Pia de 21,52/35ème à 20,95/35ème.

Demande d'acquisition d'une parcelle au Chemin Bildberg par la SCI Avenir

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le courrier reçu en mairie le 28 octobre 2020 de Monsieur PAUTLER Jean-Louis pour le compte de la SCI Avenir.
M. PAUTLER souhaiterait acquérir une partie de la parcelle communale non abornée faisant partie du domaine public du Chemin Bildberg située le long des parcelles cadastrées section 2 n° 173 et n° 106 lui appartenant pour y édifier un mur de soutènement afin de sécuriser le talus situé sur sa propriété.

Considérant que la partie de parcelle communale concernée n'est pas affectée à la circulation puisqu'il s'agit du bas-côté du chemin Bildberg,

Considérant que la demande de M. PAUTLER est justifiée par des considérations sécuritaires.

Le Conseil Municipal :

- **émet** un avis favorable à la demande de M. PAUTLER pour le compte de la SCI Avenir

- **dit** que les conditions précises de la vente (prix, contenance...) seront fixées dans une délibération ultérieure

- **charge** le Maire de faire établir un procès-verbal d'arpentage par un cabinet de géomètre afin de connaître la surface exacte à rétrocéder après déclassement dans le domaine privé communal

- **dit** que les frais d'arpentage, de notaire et tout autre frais seront à l'entière charge de l'acquéreur.

ATIP

Depuis le 1er janvier 2016, l'Agence territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) assure l'instruction des autorisations d'urbanisme.

L'ATIP exerce à ce jour, pour la commune de Mothern, les missions suivantes :

- Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme
- L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
- L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme

Quand faut-il demander une autorisation d'urbanisme ?

Pour tous travaux hors aménagement intérieur, sauf en cas de création de surface de plancher, effectués sur un bien immobilier, notamment :

- Travaux créant une nouvelle construction,
- Travaux sur une construction existante (par exemple l'agrandissement d'une maison)
- Travaux entraînants modification des structures porteuses, de la façade,
- Travaux s'accompagnant d'un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation)
- Travaux sur une construction existante (par exemple, construction d'un garage accolé à une maison)
- Création d'une nouvelle construction isolée (par exemple un abri de jardin)

Liste non exhaustive, se renseigner à la mairie.

Selon la nature et la taille des travaux, il faut déposer un **Permis de Construire** ou une **Déclaration Préalable**.

Un **permis de construire** est exigé si les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m2, si les travaux ont pour effet de porter la surface totale au-delà de 170 m2, si le changement de destination affecte la structure du bâtiment.

Une **déclaration préalable** est exigée pour les constructions suivantes :
- Création d'une surface de plancher et/ou d'une emprise au sol supérieure à 5 m² et inférieure ou égale à 20 m² avec une hauteur inférieure ou égale à 12 mètres ;
- Création d'une surface de plancher et/ou d'une emprise au sol inférieure ou égale à 5 m² avec une hauteur supérieure à 12 mètres ;
- Changement de destination avec ou sans modification des aspects extérieurs du bâtiment n'affectant pas sa structure ;
- Division d'un terrain vierge de toute construction sans éléments communs à plusieurs lots.

Liste non exhaustive, se renseigner à la mairie.

Vous devez déclarer votre projet, au moyen de l'un des formulaires suivants :

Permis de construire (PC)
- Cerfa 13406*07, pour une maison individuelle et/ou ses annexes
- Cerfa 13409*07, pour les autres constructions (logement collectif, exploitation agricole, ERP...)

Déclaration préalable (DP)
- Cerfa 13702*06 (lotissements, divisions foncières)
- Cerfa 13703*07 (travaux sur maison individuelle et/ ou ses annexes)
- Cerfa 13404*07 (travaux sur autres constructions)

Ces formulaires sont disponibles sur le site https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319 et en mairie. Les annexes aux formulaires indiquent les pièces à joindre à la demande pour permettre son instruction.

Urba Concept

Nous vous informons que les permanences de M. Jean-Marie Thomann - Urba Concept, architecte consultant, ont cessé sur le territoire de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin depuis le mois de septembre 2020.

Pour toute question en matière d'habitat et de logement, veuillez prendre contact avec les services du Conseil Départemental du Bas-Rhin : 03 88 76 63 01, logement@bas-rhin.fr

Civisme : quelques règles pour bien vivre ensemble à Mothern

Vivre ensemble dans le respect des autres est une condition essentielle au bon fonctionnement de tout collectif et donc d'un village.
Certaines règles feront peut-être sourire nos lecteurs ; la plupart d'entre elles font appel à notre bon sens.
Si elles sont toutefois rappelées ici, c'est précisément parce qu'elles ne sont pas toujours mises en œuvre...

Je trie mes déchets ménagers chez moi dans les poubelles dédiées.
J'ai aussi la possibilité de jeter certains déchets (verre, habits, déchets verts, etc.) dans les bacs de collecte situés à côté de la salle polyvalente ou en déchetterie...

... pour éviter ça !

Vu (et senti) au bord d'une route à Mothern

Je suis responsable de mes animaux

Je ne laisse pas mon chien divaguer et faire ses déjections sur le domaine public. J'utilise un collier anti-aboiement si mon chien aboie intempestivement.

J'entretiens ma propriété

Je coupe les branches des arbres et des haies qui dépassent sur la voie publique, ainsi que celles qui gênent l'éclairage public ou empiètent sur les trottoirs.
Je balaie régulièrement trottoirs et caniveaux ainsi que les bouches d'égout en bordure de ma propriété afin de ne pas entraver la bonne évacuation des eaux de pluie.

Pensez aussi à vos voisins âgés qui ne pourraient pas se charger de cette tâche. Ils vous en seront reconnaissants...

Un peu de bonne volonté, un zeste de civisme, devraient suffire pour que notre village demeure une commune où il fait bon vivre et que les bonnes relations entre voisins soient conservées.

Je respecte mes voisins

Je bricole et tonds la pelouse pendant des heures convenables. Je préviens mes voisins si je prévois une fête exceptionnelle susceptible d'être bruyante.

Déneiger c'est obligatoire

Durant les temps de neige ou de verglas, les agents municipaux donnent la priorité au traitement des routes et rues publiques fortement fréquentées notamment aux abords des différents équipements publics (écoles, périscolaire, mairie).

En tant que commerçant ou particulier (locataire ou propriétaire), je dois assurer le déneigement du trottoir devant la façade de mon commerce ou de ma maison.

En cas de verglas, il convient de jeter du sable, du sel, des cendres ou de la sciure de bois devant les maisons.

Il est interdit de déposer dans la rue les neiges provenant de ces déneigements.

Pensez aussi à vos voisins âgés qui ne pourraient pas se charger de cette tâche. Ils vous en seront reconnaissants...

Travaux et réalisations

Passage SNCF

Suite au passage d'une commission de la Fédération Française de Football – District d'Alsace, relevant la nécessité de travaux de mise en conformité pour rendre l'accès au terrain de foot du Rhin moins dangereux.
la SNCF et la commune ont entrepris ces travaux, ainsi depuis le 1er août le passage de la voie ferrée a été sécurisé pour les piétons et les cyclistes.
Ces travaux seront complétés par deux passages piétons rue des Bateliers et route du Rhin.
Coût : 4 005 € HT

Installation d'un hôtel à insectes près du terrain d'aéromodélisme

Un nouvel hôtel à insectes a été fabriqué et installé par les membres du conseil municipal et autres volontaires près du terrain du club d'aéromodélisme. Il va permettre aux insectes de trouver refuge, de se cacher, se loger et se reproduire.

Composé entièrement de matériaux de récupération, bois, bambou, briques, pommes de pin, il est prêt à accueillir pontes et larves de certains insectes pour passer l'hiver à l'abri. Ce logis va favoriser le développement des espèces d'insectes auxiliaires, qui sont de précieux alliés pour lutter contre les parasites des plantes et assurer la pollinisation.

Eclairage optimisé à la salle polyvalente

Dans le cadre de la démarche de développement durable et d'économie de l'énergie, il a été décidé de procéder au remplacement des anciennes lampes très énergivores de la salle polyvalente par des LED qui consomment beaucoup moins d'énergie. Les travaux ont pu être réalisé sur l'ensemble de l'installation luminaire au cours du 2ème confinement. Les futurs utilisateurs pourront également remarquer que l'éclairage a été réagencé, ce qui permettra un meilleur éclairage de la salle. **Coût : 14 651 € HT**

Plantation d'arbres - « Im Kuehlager »

Par une belle matinée automnale, le Kuehlager en a profité pour enfin voir des arbres repeupler sa zone le long du chemin communal.

Sous l'œil avisé de Alphonse Meyer, ce sont une dizaine de noyers parisiennes et franquettes ainsi que quelques arbres fruitiers qui ont été plantés sur les parcelles dont la commune est propriétaire.

Le coût de l'opération se limite à l'achat des arbres avec subvention de la Com-com. Les bénévoles ont fait le reste dans la bonne humeur !

Forêt communale : reboisements compensateurs par la société SANEF

Dans le cadre de la réalisation du contournement Ouest de Strasbourg la société SANEF, gestionnaire du réseau d'autoroutes de nord-est de la France est tenue de réaliser des boisements compensateurs.
A cet effet, la société SANEF propose de reboiser une surface de 2,00 hectares de frênaie détruite par la maladie de la chalarose en forêt communale de Mothern sur la parcelle forestière n°4 au lieu-dit Kuhlaeger section 30 n°14.
La société SANEF prend intégralement à sa charge l'ensemble ces travaux de reboisement, de préparation et de travail du sol, de la fourniture et pose d'une clôture de protection des plants contre la dent du gibier, fourniture et mise en terre des plants, entretien de la plantation pendant 3 années.

Stationnement

- Très régulièrement le matin, au niveau de la boulangerie Schneider, des personnes se garent un petit peu partout pour aller récupérer leur pain. La commune rappelle qu'il est strictement interdit par le Code de la Route de se garer sur les trottoirs.
Ceci donne parfois lieu à des situations dangereuses, surtout lorsque les bus scolaires sont présents en face de la boulangerie.
Pour minimiser ce risque de sécurité et en concertation avec Didier Schneider (il envisage pour fin 2021/courant 2022 des travaux d'aménagement avec plus de possibilité de se garer), les points d'améliorations suivants ont été décidé :

- Création d'une aire de stationnement provisoire à l'arrière de la boulangerie pour le personnel
- Identification de 6 places de parking devant la boulangerie

Merci de bien vouloir les utiliser afin de laisser les trottoirs libre d'accès aux piétons.

- Dès que le temps le permettra, une société devrait intervenir afin de faire un marquage au sol route de Lauterbourg interdisant de se garer du côté droit en descendant (Kraemershohl) vers le bas village et délimitant l'arrêt de bus.
D'autres situations dangereuses ont également été identifiées et feront l'objet d'un marquage spécifique. Vous pourrez les voir dans le prochain bulletin.

Rue des Fleurs

Cet automne, la rue des Fleurs a fait l'objet d'importants travaux : le renouvellement de l'éclairage public effectué par la commune, la mise en souterrain du réseau téléphonique et des travaux de voiries effectués par la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin et des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable effectués par le Syndicat des Eaux.
Coût : 50 582 € HT
Subventions : 5 975 €/CD67 - 5 600 €/DETR - CCPR (montant inconnu à ce jour)

Rue de la Forge

La rue de la Forge a profité des derniers jours de novembre pour voir enfin sa route en bitume faire la jonction avec le chemin qui rejoint la rue de la Paix, ceci permettra aux promeneurs de garder les pieds au sec ! Lors de cette intervention, le réseau d'eau pluviale a été revu. **Coût : 4 235 € HT**

Projets

Reconstruction de la Mairie

Une démarche de mise en accessibilité des bâtiments communaux conformément à l'AD'AP (agenda d'accessibilité programmé) a été validée par la Préfecture le 07 décembre 2015.

Le projet consiste à créer de nouveaux locaux destinés à l'administration communale et aux élus et devra répondre aux besoins de la population, offrir de très bonnes conditions d'accueil du public, de travail des services communaux et des élus. En effet, le bâtiment de l'actuelle Mairie n'est pas conforme à la règlementation accessibilité, présente des dysfonctionnements majeurs et un très faible niveau de performances énergétiques.

Le conseil municipal a décidé la reconstruction de la nouvelle mairie sur le site actuel.

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de programmation a été confiée à la société Jacques Uhrweiller Conseils qui a déjà œuvré à Mothern pour la salle de musique et pour la nouvelle école élémentaire.
Avec le concours de maitrise d'œuvre, le choix d'un architecte et des bureaux d'ingénierie associés, les appels d'offres et le chantier, il est prévu un emménagement estimatif dans la nouvelle Mairie pour l'été 2023.

Implantation d'un aménagement d'hydraulique douce

En juin 2018, la commune a été touchée par un épisode de pluie diluvienne et de coulées d'eaux boueuses qui ont entraîné de nombreux dommages. Suite à cet évènement, et à la demande de Madame Marie-Bernadette BUTZERIN, alors présidente de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) de Mothern et conjointement avec le Syndicat Des Eaux de l'Assainissement (SDEA) Alsace-Moselle, la Chambre d'Agriculture a été mandatée pour la réalisation à l'hiver 2018/2019 d'un diagnostic agricole. Ce diagnostic a permis d'établir une cartographie des écoulements par ruissellements des eaux pluviales et de déterminer des zones sensibles

En août 2019, un plan d'actions contenant des solutions techniques curatives et/ou préventives en concertation avec les agriculteurs a été retenu.
On entend par aménagement d'hydraulique douce tout aménagement dont la mise en œuvre, souvent au moyen de techniques simples dites de génie végétal, ne nécessite pas de travaux de génie civil et présente une bonne intégration paysagère (haie, fascine, bande enherbée, bande de céréale, bande de miscanthus, etc.). Il permettra de lutter contre les phénomènes d'érosion et de coulées d'eaux boueuses.

Pour la commune, il est proposé l'implantation d'une haie de 230m sur le talus du chemin rural appartenant à la commune se situant le long de la parcelle cadastrée section 8 n ° 107.
La plantation de la haie se fera à priori entre janvier et début mars.

Lotissement de la Frecht : nouvelle aire de jeux

La commission jeunesse, sport et loisirs démontre sa volonté de dynamiser le village avec l'étude d'une nouvelle aire de jeux dans le quartier de la Frecht. De nouveaux équipements ludiques et sportifs destinés aux jeunes enfants viendront ainsi remplacer les anciennes structures déjà démontées. Les petits et petites mothernois(es) auront plaisir à se retrouver pour y passer de bons moments sous la surveillance des adultes confortablement installés sur des bancs de repos à leur disposition.

Rue de la Paix

Des travaux de voirie auront lieu au printemps – été 2021 dans cette rue.
La commune a prévu des travaux de renouvellement de l'éclairage public et la mise en souterrain du réseau téléphonique.
Des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable seront à la charge du Syndicat des Eaux de Lauterbourg et Environs et le SDEA interviendra sur l'assainissement.
La Communauté des Communes de la Plaine du Rhin s'occupera des travaux de voirie.

Une centenaire à Mothern

Madame RUCK Joséphine née MEYER, La première centenaire de Mothern

Lettre aux Mothernois et Mothernoises

Ca y est, on y est, le 5 Septembre 2020. Et voilà, je suis centenaire, 100 ans, vous vous rendez compte, c'est-à-dire un siècle ! Qui l'eut cru ? MOI, OUI, j'y ai toujours cru. Vous savez, avec du courage, beaucoup de volonté, de la persévérance, j'y suis arrivée. Il faut dire que j'ai quand même eu un peu de chance, car j'ai pu rester à la maison jusqu'à l'âge de 97 ans. Cela fait donc maintenant 3 ans que je suis à la maison de retraite de Lauterbourg. J'ai dû me résigner à y aller, après une mauvaise chute. J'ai eu une terrible frousse cette nuit-là, car j'étais en état d'hypothermie. Mais finalement, je me sens très bien dans cette maison de retraite. Le personnel est gentil et très professionnel, et je tiens à les remercier pour leur travail et leur aide de tous les jours. Mes enfants, petits-enfants et des proches de ma famille ou du village me rendent visite régulièrement. Je suis née le 5 Septembre 1920, juste après la première guerre mondiale. J'ai grandi à Mothern, dans une maison située à la s'Kraemershohl, actuellement la route de Seltz. Je suis l'aînée d'une fratrie de quatre enfants, une sœur (malheureusement décédée en 2016) et deux frères, qui habitent toujours à Mothern.

J'avais une enfance heureuse, mais laborieuse. Mes parents m'ont enseigné les valeurs chrétiennes, le respect d'autrui, de la terre et de la nature. J'étais scolarisée à Mothern jusqu'à l'âge de 14 ans, et j'ai passé mon Certificat d'Etudes de l'Enseignement Primaire. Ah le Certificat d'Etudes, c'était quelque chose en ce temps là. Il n'y avait pas beaucoup d'élèves qui le passaient à l'époque.

Puis vint la deuxième guerre mondiale, avec les horreurs et les bouleversements dans nos vies à tous. Nous étions évacués à Bussière-Poitevine en 1940. Au début, on nous regardait un peu de travers, avec notre drôle d'accent et de dialecte germanique. Mais au fur et à mesure, les Bussiérots ont compris que nous n'étions pas des méchants. C'est ainsi que ce sont créées des amitiés entre nos deux régions, le Limousin et l'Alsace, qui perdurent aujourd'hui encore.

A notre retour à Mothern, je me suis mariée en 1941 avec M. RUCK Louis, mon grand AMOUR. Et nous avons construit une maison rue du Giessen. Nous avons élevé trois garçons : Freddy, André et Jean-Pierre. J'ai la joie d'avoir six petits-enfants et cinq arrières petits-enfants.

J'étais mère au foyer. Avec mon mari, nous naviguions sur le Rhin. Il était batelier, comme beaucoup d'hommes à Mothern, village de bateliers. Il était capitaine sur le bateau nommé « Le Herrenschmidt ». Les premières années, j'accompagnais souvent mon mari sur le bateau. C'était une belle époque, nous naviguions « ruf un nuna » sur le Rhin, de Bâle à Rotterdam. Nous en avons vu du pays. C'étaient les plus beaux moments de ma vie ! Avec le recul, je peux le dire. Je garde de très bons souvenirs de ces années-là. Nous étions comme une grande famille sur le bateau, il y avait des matelots de nationalités différentes. Ainsi, s'écoulait la vie, avec des joies et des peines. Comme le Rhin, la vie n'est pas un long fleuve tranquille. Il y a des portions sans remous, mais aussi des tourbillons appelés « Kessel ».

Mon cher mari Louis, que je regrette toujours, est malheureusement décédé en 1972 d'une longue et pénible maladie, nous laissant seuls, mes fils et moi. Nous avons traversé une période difficile, douloureuse. Me voilà seule à devoir tout gérer à la maison. Je crois que, en fin de compte cela m'a endurcie. J'en voulais à la terre entière. C'était tellement injuste. Mais, il fallait que je tienne malgré tout, pour moi, pour lui, et pour les garçons. Il fallait garder la tête hors de l'eau. J'avoue que certains jours, j'étais déprimée, mais la famille, les amis, les voisins m'ont bien soutenu.

« Tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir », dit le dicton. J'ai gardé le contact avec les amis de Bussière-Poitevine. J'ai vendangé en Champagne pendant de longues années. J'a fait des pélerinages à Lourdes, Einsiedeln Trois-Epis,... J'ai fait la cuisine tous les jours, avec des bons produits de mon jardin potager derrière la maison. J'ai confectionné des gâteaux et à Noël des Bredele. J'aimais bien la broderie, le crochet. Je lisais et faisais des mots croisés, fléchés,... Aujourd'hui je lis encore et je m'intéresse toujours à l'actualité mondiale, française et surtout locale. Lors de mon centième anniversaire, j'étais ravie de faire la connaissance de la nouvelle Maire de Mothern, Mme Isabelle SCHMALTZ. Je n'ai pas vu le temps passer, c'est fou n'est-ce pas ? 100 ans et elle n'a pas vu le temps passer, me direz-vous ? C'est incroyable ! Et oui, plus on avance en âge, plus le temps passe vite... Alors profitez-bien de chaque seconde, minute, heure de votre vie.

La vie c'est précieux. Vive la VIE!

Retrouvailles au bord du Rhin

Après la pause estivale le club des ainés s'est retrouvé au bord du Rhin pour leur première sortie. Chants populaires accompagnés à l'accordéon, causette, café gateaux et boissons fraiches ont agrémenté ce bel après midi.

Le club des ainés se retrouve (en général) tous les 15 jours le mercredi après-midi à 14h00 à la salle Ste Odile du presbytère. Jeux de société, jeux de cartes, chants populaires et collation vous feront passer un moment convivial.

N'hésitez pas venez rejoindre le club.

Pour tous renseignements ou propositions contactez
- Marinette BLAES : 03 88 94 62 40
- Marie Bernadette BUTZERIN : 06 70 55 37 28

Doctorat du Père Honoré

Après 4 années d'études, le père Honoré, curé au sein de la Communauté des paroisses aux bords du Rhin et de la Lauter, a obtenu son titre de Docteur de l'université de Strasbourg dans la discipline : «Théologie et sciences religieuses / Droit canonique».
Il a présenté sa thèse sur le sujet « L'éducation chrétienne des enfants à l'Ile de la Réunion».

Cette soutenance était prévue le 20 mars 2020, mais en raison de la crise sanitaire, a été reportée et c'est le jeudi 17 septembre, qu'en vidéo conférence et avec le soutien de son frère, de sa cousine, du père Faustin, de Monsieur le curé Klipfel, du président du Conseil de Fabrique François Lengert, du sacristain Antoine Boh, de l'ancien maire de Munchhausen Richard Stoltz et du maire de Mothern Isabelle Schmaltz, que le père Honoré a présenté son sujet.

BRAVO à lui pour l'obtention de ce grade et bonne continuation dans sa vie liturgique.

Dates à retenir

Courant janvier :
- Vœux du maire aux commerçants, artisans, représentant des associations et aux acteurs médicaux locaux.
- Accueil des nouveaux arrivants
(si la situation sanitaire le permet)

Samedi 13 mars :
Nettoyage de printemps.
A 14h, rdv au Centre de Secours des Sapeurs-Pompiers, rue de la Vallée

Samedi 8 mai :
Dépôt de gerbe devant le Monument aux Morts du cimetière pour commémorer la Victoire de 1945.
(si la situation sanitaire le permet)

Elections Européennes et Départementales
Un report des élections Européennes et Départementales est à l'étude. Elles devraient se tenir en juin 2021.
Les élections se tiendront à la salle polyvalente.

Le carnet

ILS NOUS ONT REJOINTS...

Lucie KNAUB
Le 26 juin 2020
Fille de Jens BADER
et de Josée KNAUB

John FEIST
Le 19 juillet 2020
Fils de Geoffrey FEIST
et de Stefanie GÖTZ

Emma RUSCH
Le 13 août 2020
Fille de Laurent RUSCH
et de Julia WEGER

Albane KLEINKLAUS
Le 16 août 2020
Fille Mickaël KLEINKLAUS
et de Amandine FRITZ

Elio SCHOTT
Le 17 août 2020
Fils de Christophe SCHOTT
et de Sandy PETRAZOLLER

Matéo ISINGER
Le 24 août 2020
Fils de Loïc ISINGER
et de Carmen GERHARD

Alyssa KNAUB
Le 28 août 2020
Fille de Arnaud KNAUB
et de Tiffany LIENHARDT

Elio PFLUG
Le 31 août 2020
Fils de Stéphane PFLUG
et de Caroline BOSSERT

Elynn KLEIN
Le 5 septembre 2020
Fille de Maxime KLEIN
et de Justine ZAEHRINGER

Paul BOURGEOIS
Le 20 septembre 2020
Fils de Laurent BOURGEOIS
et de Solenne PELTIER

Klara BUCKMAIER
Le 25 septembre 2020
Fille de Paul BUCKMAIER
et de Sabrina BAUMANN

Alban KNAUB
Le 27 septembre 2020
Fils de Alain KNAUB
et de Aline HEILMANN

Léon GAERTNER
Le 20 octobre 2020
Fils de Julien GAERTNER
et de Marine LELIEVRE

Adrien SCHERRER
Le 25 octobre 2020
Fils de Steve SCHERRER
et de Monia KITTEL

Lucas FRITZ
Le 17 octobre 2020
Fils de David FRITZ
et de Anaïs WEBER

Marceau ALLAIN
Le 7 novembre 2020
Fils de Gaël ALLAIN
et de Laura ALLENBRAND

Tous nos voeux de bonheur aux heureux parents

ILS SE SONT UNIS...

Grégory HEYRICH et Caroline HEINTZ
Le 18 juillet 2020

Loïc ISINGER et Carmen GERHARD
Le 28 août 2020

Jérôme SCHMITT et Jessica WOLFF
Le 12 septembre 2020

Matthias WOLFRAM et Pamela BECHT
Le 24 octobre 2020

Sébastien FOELLER et Cindy WALTER
Le 20 décembre 2020

Toutes nos félicitations aux époux

ILS NOUS ONT QUITTÉS...

Marie SCHWARTZ née BORD
Le 14 août 2020 à Mothern

Béatrice BAUMANN
Le 30 août 2020 à Wissembourg

Sophie JOERGER née MEYER
Le 15 novembre 2020 à Mothern

Nos plus sincères condoléances aux familles en deuil

ANNIVERSAIRES 1er TRIMESTRE 2021

94 ans	**le 28 janvier**	BLATT Joseph
93 ans	**le 22 mars**	MEYER Alfred
92 ans	**le 09 février**	DECK née HOCHMUTH Odile
91 ans	**le 05 janvier**	HOCHMUTH Paul
91 ans	**le 16 janvier**	BECHTEL née HINDELANG Lucie
89 ans	**le 05 janvier**	BAUMANN Othon
88 ans	**le 23 janvier**	MEYER née KNAUB Anne
88 ans	**le 21 février**	SCHMITT née ENGLENDER Germaine
87 ans	**le 02 janvier**	DECK née WEISSENBURGER Marguerite
87 ans	**le 18 février**	WEISS née MULLER Elisabeth
86 ans	**le 18 février**	KNAUB née HEYRICH Rose
86 ans	**le 07 mars**	BAUMANN née GABEL Cécile
85 ans	**le 06 janvier**	WEISS Léon
85 ans	**le 18 janvier**	ENGLENDER Aloyse
84 ans	**le 10 mars**	DECK Wendelin
83 ans	**le 05 février**	MEYER née GERBER Georgette
83 ans	**le 08 février**	SCHREINER Emile
82 ans	**le 23 février**	STIEHR Alphonse
82 ans	**le 09 mars**	WEISSENBURGER Ferdinand
82 ans	**le 12 mars**	BOCK née SCHEHR Louise
82 ans	**le 22 mars**	STAUFERT Michèle
81 ans	**le 05 février**	HAGER Antoine

ANNIVERSAIRES 2ème TRIMESTRE 2021

Tous nos voeux de bonne santé à nos aînés

97 ans	**le 07 avril**	KOLHEB née SENGER Madeleine
94 ans	**le 23 avril**	MICHEL née HOLTZER Marie
93 ans	**le 23 juin**	MEYER Aloyse
92 ans	**le 11 mai**	SCHUCKE née MOOG Marthe
92 ans	**le 17 mai**	BAUMANN Jean-Georges
91 ans	**le 12 avril**	SCHMALTZ née MEYER Céline
91 ans	**le 04 juin**	SCHMALTZ née KNAUB Louise
90 ans	**le 15 mai**	GERHARD Alphonse
88 ans	**le 12 avril**	GERHARD née RUCK Marie-Antoinette
88 ans	**le 16 avril**	HOLTZER née BENDER Marie-Bernadette
88 ans	**le 21 avril**	HOLTZER Albert
88 ans	**le 15 juin**	DECK Philippe
87 ans	**le 08 avril**	PEDROSO Abilio
87 ans	**le 06 mai**	MEYER née BENDER Anne
87 ans	**le 11 juin**	KNAUB Joseph
87 ans	**le 21 juin**	HEMBERGER Emile
86 ans	**le 07 mai**	HEYRICH née WEISSENBURGER Emma
86 ans	**le 18 mai**	WEISSENBURGER Aloyse
86 ans	**le 15 juin**	SCHALLER née STREISSEL Marie-Madeleine
86 ans	**le 18 juin**	KNAUB née BENDER Georgette
85 ans	**le 22 avril**	IMBERY née BENDER Emma
85 ans	**le 29 juin**	SCHILLING Fernand
84 ans	**le 03 avril**	HERRMANN née SENGER Joséphine
84 ans	**le 08 mai**	HEIDEIER Roger
84 ans	**le 25 juin**	FISCHER Robert
83 ans	**le 13 avril**	HEMBERGER née HAGER Anne
83 ans	**le 1er mai**	BAUMANN née ARNOLD Maria Louise
83 ans	**le 03 juin**	ARNOLD née SCHEHR Jeanne Marie
82 ans	**le 09 mai**	MEYER Antoine
82 ans	**le 08 juin**	KOEBEL née WURTZ Marie-Anne
81 ans	**le 12 avril**	WEISS née LINDER Irma
81 ans	**le 15 avril**	MEYER née MASTIO Marie Madeleine
81 ans	**le 18 mai**	SCHALLER née BECKER Marie-Thérèse
80 ans	**le 04 mai**	MOLIQUE née LALLEMAND Monique
80 ans	**le 08 juin**	MEYER Alphonse
80 ans	**le 08 juin**	MEYER Auguste

Infos zéro déchet

n°12 décembre 2020

Devenons citoyens éco-responsables

SMICTOM Nord Alsace
AGISSONS POUR LE ZÉRO DÉCHET

Des jouets plus respectueux de l'environnement !

Fini les jouets à la poubelle !

Les fêtes de fin d'année approchent et les enfants commencent à établir leur liste au Père Noël avec les jouets de leurs rêves.

« **437 millions de jouets** sont mis sur le marché chaque année représentant **150 000 tonnes** » indique le ministère de la Transition écologique et solidaire. Ils sont pour la majorité constitués de matériaux divers et de différentes catégories de plastiques qui rendent difficile leur recyclage.

Des jouets plus durables et facilement recyclables

Le gouvernement veut contraindre les fabricants de jouets à financer la fin de vie de leurs produits dès le **1er janvier 2021**.

Les producteurs et les distributeurs devront ainsi financer, organiser et mettre en place des solutions de collecte, de réutilisation ou de recyclage (principe du « pollueur-payeur »).

En créant une filière spécifique d'élimination, cette loi incitera aussi à mieux concevoir les jouets pour qu'ils soient plus durables et totalement recyclables.

Avant Noël, c'est l'occasion de se questionner...

...pour sortir de l'hyperconsommation

Offrons des jouets durables, constitués de matériaux dont l'impact environnemental est le plus faible :

- en bois et carton issus de forêts éco-gérées,
- en matériaux recyclés ou à partir de matières végétales,
- fabriqués en France.

... pour inculquer la générosité à nos enfants !

Le jouet est un objet éphémère, pour l'enfant qui grandit vite et s'en lasse rapidement. Plutôt que de jeter ce jouet, pensons à lui donner une autre vie !

Le jouet au cœur de l'économie circulaire et du réemploi : un jeu d'enfant !

- **Je donne…**

…aux circuits familiaux : crèches, écoles, garderies, services pédiatriques des hôpitaux, ludothèques, centres de loisirs…

…aux associations

- http://www.restosducoeur.org/
- http://jedonnemesjouets.fr/
- https://www.secourspopulaire.fr/peres-noel-verts
- Don.fr

- une <u>action solidaire</u> qui profite aux enfants potentiellement dans le besoin. On fait des enfants heureux et ça n'a pas de prix ! La générosité procure du plaisir et de la satisfaction pour soi et surtout pour les autres.

- <u>une action environnementale</u> : le réemploi, solution pour réduire les déchets et le gaspillage. Les jouets et jeux sont remis en état pour être vendus à des prix attractifs aux professionnels de l'enfance.

- <u>une occasion de faire du tri</u> : libérer de l'espace dans les placards et les chambres ça fait du bien !

- <u>une occasion de sensibiliser les enfants</u> : un geste de partage généreux fait avec bienveillance pour les initier à l'économie circulaire et l'écologie.

- **Je vends** (vides grenier, sites Internet, bourses aux jouets, …) :
  - <u>une opportunité pour donner une 2nde vie</u> aux jouets en bon état et préserver sa durée de vie estimée à 10 – 15 ans et sa durée d'utilisation à 8 mois.
  - <u>un moyen de faire quelques économies</u> et de moins dépenser pour l'acquisition de nouveaux jouets.

Pensez à conserver les boîtes et les notices pour trouver plus facilement un acquéreur..

- **J'achète d'occasion** : un jouet d'occasion, c'est juste un jouet qui a plus d'expériences !
  - http://www.toyslegend.com/fr/
  - http://www.boursedesjouets.com/
  - http://coinbebe.fr/c-88-eveil-et-jeux
  - http://www.okajouet.com/

Retrouvez tous les numéros du Info Zéro Déchet sur le site du SMICTOM
<u>www.smictom-nord67.com</u>

Repenser notre consommation lors des fêtes pour minimiser notre impact environnemental, c'est aussi le moyen de **redonner du sens** à ces moments consacrés à nos proches, en privilégiant les expériences et le partage : du temps passé ensemble à jouer avec les enfants.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année !

SMICTOM Nord Alsace – 54 rue de l'Industrie - BP 40081 - 67162 Wissembourg Cedex - 03 88 54 84 00 - www.smictom-nord67.com

SMICTOM

Report de collecte

Voici le calendrier des reports de collecte des ordures ménagères du 1er semestre 2021.

Le SMICTOM rappelle la nécessité de sortir les bacs **la veille** de la collecte.

Vendredi 1er janvier - Jour de l'An :	la collecte du vendredi 1er janvier est reportée au samedi 2 janvier
Vendredi 2 avril - Vendredi Saint :	la collecte du vendredi 2 avril est reportée au samedi 3 avril
Lundi 5 avril - Lundi de Pâques :	la collecte du vendredi 9 avril est reportée au samedi 10 avril
Jeudi 13 mai - Ascension :	la collecte du vendredi 14 mai est reportée au samedi 15 mai
Lundi 24 mai - Pentecôte :	la collecte du mercredi 26 mai est reportée au jeudi 27 mai la collecte du vendredi 28 mai est reportée au samedi 29 mai

Déchetteries

Lauterbourg : 03 88 94 83 80

Wintzenbach : 03 88 86 55 51

Horaires d'hiver :
Du 1er octobre au 31 mars :
du mardi au samedi
de 9h à 11h45 et de 13h30 à 16h45

Horaires d'été :
du 1er avril au 30 septembre :
du mardi au samedi
de 9h à 11h45 et de 14h à 17h15

Les Bouchons de l'Espoir 67

Une grande affiche a trouvé sa place sur le hall de la coopérative agricole - route du Rhin - servant de tri et de stockage des bouchons en plastiques et en liège. Tous les 1ers samedi du mois entre 9h et 11h, une dizaine de bénévoles s'occupe de re-trier les bouchons récoltés dans différents points de collecte (écoles, périscolaires, supermarchés, restaurants ...) mais aussi livrés par tous les particuliers du secteur Nord.

Les bouchons en aluminium et en fer ne sont plus acceptés, il vous est possible de les mettre dans la poubelle de tri sélectif, la poubelle bleue (avec papiers, cartons, briques ....) ou les ramener à la déchèterie pour recyclage.
Le bénéfice des ventes des bouchons est reversé à des personnes en situation de handicap: un dossier est à déposer au président de l'Association des Bouchons de l'Espoir. Pour plus de questions, vous pouvez contacter Corine Gerber, responsable du secteur Nord de l'Alsace au 06 63 87 57 88

Prochaines dates de collecte :
2 janvier - 6 février - 6 mars - 3 avril - 15 mai - 5 juin

Refoulement des eaux : comment les éviter ?

Une inondation par refoulement des eaux usées et pluviales est un dégât des eaux pouvant se révéler fatal pour votre habitation. Pour contrer tout risque de sinistre, il est obligatoire de prendre toutes les dispositions nécessaires.
La plupart des réseaux d'assainissement collectent à la fois vos eaux usées et les eaux pluviales, ce qui est majoritairement le cas à Mothern. Lors de fortes pluies, en plus du risque de débordement des cours d'eau, le niveau des eaux du réseau d'assainissement peut monter de manière significative. Cette montée des eaux peut inonder votre habitation via les siphons de caves, les descentes de garage et autres orifices d'évacuation situés à un niveau plus bas que la voirie Les canalisations dans votre rue, et quels que soient leurs diamètres, sont conçues pour se remplir jusqu'au niveau de la voirie.
Le Réglement Sanitaire Départemental 67demande à chacun de protéger son habitation contre les refoulements d'eaux usées et pluviales via un dispositif anti-refoulement. La mise en place de ce dispositif est à la charge du propriétaire du bâtiment.
Le clapet anti-retour garantie généralement la protection de votre habitation. L'eau qui pénètre par le branchement est arrêtée par le clapet. Ce dernier est à entretenir régulièrement.

Le SDEA intervient gratuitement pour vérifier votre installation et définir les éventuels travaux de protection à envisager. Plus d'infos : www.sdea.fr ou 03 88 19 29 99

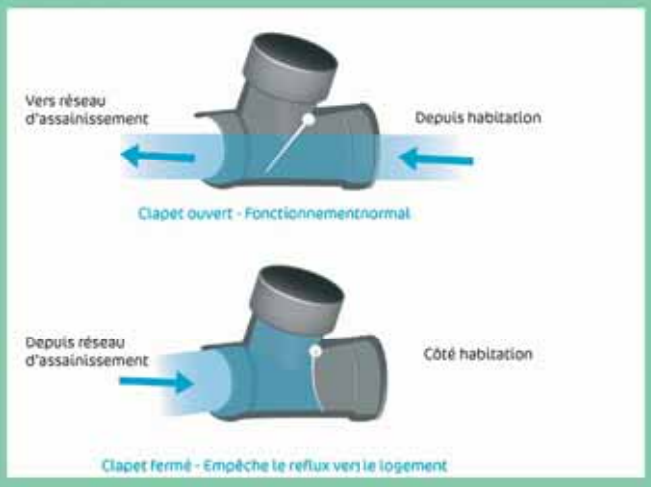

Clapet anti refoulement

Document remis par le SDEA

Entreprises locales

A'RENOV Sarl
Chauffage – Sanitaire
Concept salle de bain – Shop
Tél. : 03 88 05 63 47
contact@arenov.eu

Art-Alex
Alexandre MEYER
Tél. : 06 81 40 39 31
art-alex@orange.fr

Auberge – Centre Équestre
HARAS de la NEE
Tél. : 03 88 54 60 72 /
06.61.70.42.53
info@haras-de-la-nee.com

Boucherie-Charcuterie-Traiteur
BOCK SARL
Tél. : 03 88 94 81 58
bock.thierry@wanadoo.fr

Boulangerie-Pâtisserie-Tabac
SCHNEIDER
Tél. : 03 88 05 63 85
didierschneider27@hotmail.fr

BUCH Kévin - La Fourmi immo
Tél. : 06 40 25 51 89
kevinbuch@lafourmi-immo.com

Carrelage DECK SARL
Tél. : 03 88 94 61 85
carrelagedeck@orange.fr

Chauffage-Sanitaire
Marc SCHMITT
Tél. : 06 89 01 75 05
sm.chauffage@gmail.com

Coiffure MAURICE
Tél. : 03 88 94 81 46
joerger.stephane@gmail.com

Coiffure MELOCOLOR
Tél. : 03 88 94 66 41
melocolor@hotmail.fr

Contrôle technique RS
Tél. : 03 88 07 70 01
rscontrole@orange.fr

NG Coiffure à domicile
Tél. : 06 81 06 66 22
natacha.gabel@orange.fr

Crédit Mutuel des Cités Rhénanes
Tél. : 08 20 38 34 67
01752@cmcee.creditmutuel.fr

Dépan'chauff.67
Tél. : 03 88 09 25 47
mastelmarc@yahoo.fr

Distillerie BUSCH
Tél. : 03 88 54 61 88
distilleriebusch@yahoo.fr

Dynamique Assistance Service
Tél. : 06 79 56 96 36
dynamique.assistance.service@gmail.com

Élagage et travaux forestiers
LENGERT
Tél. : 06 18 92 12 92
joel.lengert@lengert.fr

Espaces verts et entretiens en
tous genres MARIO
Tél : 06 79 60 85 14

Fleuriste – Sur une note fleurie
Tél. : 03 88 94 61 52
surunenotefleurie@gmail.com

Garage MEICHEL SARL
(Agent Ford + MS occas)
Tél. : 03 88 94 83 11
garage.meichel@wanadoo.fr

Garage VOGEL
(Agent Peugeot – Citroën)
Tél. : 03 88 54 60 06
garage.vogel@wanadoo.fr

Granit & Marbre Création HAGER
Tél. : 03 88 05 09 39
bernard_hager@bbox.fr

Institut OASIS DE BEAUTÉ
Tél. : 03 88 94 56 99
oasis.institut@orange.fr

KDA – Kuntz Drone Applications
Tel. 07 71 81 37 17
www.kda-drones.com

K3E Electricité
Tél : 03 88 06 47 23 /
06 18 07 77 40
k3e@orange.fr

La Brosse d'Alsace
Tél. : 03 88 49 84 35
contact@labrosse-alsace.com

La Fée des Vitres
Tél. : 06 33 48 90 96

Marbrerie-Funéraire-Bâtiment-
Home Concept - KAPPS SARL -
Tél. : 03 88 94 87 79
kapps@marbrerie-kapps.com

Menuiserie-Ébénisterie
« Atelier du Bois » EARL
Tél. : 03 88 94 60 77
info@atelier-du-bois.eu

Mob & More Mothern
Tél. : 03 88 54 60 88
www.mobandmore.com

MP Accessibilité
Tél. : 09 64 40 10 80
mpaccessibilite@orange.fr

Natur'aBord Créations
Tél. : 06 58 30 13 06
contact@naturabord.fr

Neo concept immo
Tél. : 06 42 43 78 40
gael.a@neoconceptimmo.com

Pension d'animaux
Marcel HEMBERGER
Tél. : 03 88 94 87 99

Pension de chevaux
Paradis du Cheval
Tél. : 06 88 77 06 54
heyrich.l@orange.fr

Peinture
Bruno BECHTEL
Tél. : 06 32 19 94 11
bruno.bechtel@orange.fr

Photographie
Christophe STEMPFER
Tél. : 06 78 23 69 81
www.christophe-stempfer.com

Plaisir des Ongles
Tél. : 06 88 40 22 64
avschmitt@orange.fr

PROXI
Tél. 09 53 56 44 96
proximothern@free.fr

R.S.I. SARL
Revêtements de sols industriels
Tél. : 03 88 94 89 10
info@rsi-diesel.eu

Restaurant « A l'Agneau »
Tél. : 03 88 94 80 66
info@agneau-mothern.com

Scierie-paletterie GERHARD SA
Tél. : 03 88 54 60 88
www.scierie-gerhard.com

Z-Habitat SARL
Tél. : 03 88 94 65 02
z-habitat@orange.fr

Liste non exhaustive, merci de vous signaler en mairie si vous ne figurez pas dans ce tableau. Merci

Amicale pour le Don du Sang Bénévole de Seltz et Environs

Toujours aussi sympathique et efficace !

L'équipe de l'amicale entame sa 8ème année de bénévolat en faveur du don du sang. La motivation n'a pas diminué bien au contraire et une dizaine de personnes ont rejoint le mouvement depuis la création de celle-ci.

Ce sont 1097 personnes qui se sont présentées aux collectes entre décembre 2019 et octobre 2020 dont 65 nouveaux donneurs.

Les donneurs de Seltz et Environs ont la main sur le cœur et sont fidèles à l'amicale qui les remercie chaleureusement. Comme pour toutes les collectes, une petite baisse de fréquentation a été notée pendant l'été s'expliquant par la période de vacances et la situation sanitaire compliquée.
A ce propos, l'amicale a établi un protocole sanitaire avec l'EFS pour garantir la sécurité de tous.

Contacts

Isabelle Schmaltz,
présidente de l'amicale
https://www.facebook.com/amicalesangseltz

A.M.P de Mothern

Marche de Printemps

Dimanche 20 Juin 2021

RV : AMP Neuwies

Départs de 8h00 à 10h00 - env. 10 kms

Prix participation Marche : 2,00€ (gratuit jusqu'à 12 ans)

Repas (uniquement sur réservation)

Gyros, frites, crudités

Adulte : 8,00€ - Enfant de 6 à 12 ans : 5,00€

+ saucisses blanches et merguez

Le repas sera servi entre Midi et 13h00 !

Cartes disponibles pour le repas au Club-House de l'AMP tous les dimanches à partir de 11h00 et les mercredis à partir de 14h (Places limitées)

Ambiance musicale assurée par les Modere Lumpe

TENNIS - CLUB MOTHERN

2020, une année vraiment spéciale

Dès la fin du confinement, les membres se sont retroussés les manches pour notamment terminer les travaux d'agrandissement du club-house et la réparation du grillage autour du terrain.

Suite à l'annulation liée au 1er confinement, la 5ème édition du tournoi de double qui a finalement pu se tenir début août, a fait le plein de joueurs et s'est déroulé dans une très bonne ambiance.

Le TCM a organisé sa 1ère journée porte ouverte le dimanche 6 septembre. Ce fut un beau succès et cela a permis à beaucoup d'enfants de taper leurs 1eres balles et de découvrir une nouvelle activité.

Plusieurs d'entre eux sont venus rejoindre le club et ce ne sont pas moins de 25 enfants qui se retrouvent tous les vendredi (hors période de confinement bien sûr) sur les terrains de tennis, le tout encadré par les animateurs du club.

Pour les championnats vétérans de septembre/octobre, le club a créé une nouvelle équipe dans la catégorie des +45ans, en complément de celle des +35ans, du coup ce ne sont pas moins de 10 joueurs qui ont défendu les couleurs du club et ce de manière plutôt brillante.

En 2021, le championnat senior de mai/juin devrait voir le club engager pour la 1ere fois depuis longtemps 2 équipes et si la situation le permet le tournoi de double ainsi que la journée porte ouverte seront renouvelées au cours de l'été 2021.

Tout au long de l'été le « tennis loisir » sera reconduit le vendredi à partir de 18h.

Pour tout renseignement : tcmothern@gmail.com / 06.13.57.00.99 ou retrouvez nous sur Facebook « TC Mothern »

Les lauréats du tournoi de double 2020 entourés par Mme le Maire et l''adjointe aux associations Mme Ball.

Alain JOERGER - Président du Tennis Club

Comité des fêtes

Déjà aux portes de 2021,

Il est de tradition de souhaiter un Joyeux Noël et de présenter ses meilleurs vœux pour l'année nouvelle ...
Avec la crise sanitaire que nous traversons, nous ne savons pas si nous retrouverons toutes les mêmes saveurs que les années précédentes. Mais espérons ...

En accord avec la municipalité, et le cœur lourd le comité des fêtes et les associations membres ont été contraints d'annuler ce qui est une des plus grandes manifestations de notre village « Unseri Fasenacht » avec ses bals et la 45 ème cavalcade du 14 Février 2021 , jour et fête des amoureux .
Mais ce n'est que partie remise ...
Il nous semblait plus judicieux de ne prendre aucun risque afin de nous revoir tous en bonne santé en 2022 pour danser, chanter et fêter un retour à une vie sociale digne de ce nom.
Néanmoins le comité des fêtes mettra en place la décoration habituelle aux abords du village pour apporter un peu de gaieté et de semblant de fête.

Une pensée toute particulière aux nombreux bénévoles qui s'investissent et donnent de leur temps pour les festivités du comité des Fêtes, aux associations membres, et à tous ses fidèles partenaires qui tout au long de l'année nous soutiennent pour que les manifestations soient une réussite.
Que cette nouvelle année vous apporte la réussite, la santé et la prospérité que vous méritez.
Que les difficultés de cette année nouvelle vous soient toutes épargnées, que le bonheur soit au rendez-vous dans vos cœurs et dans ceux de vos proches.

Alexandre BITZ - Président du Comité des Fêtes

3 et 4 juillet 2021

50ème anniversaire de l'ACDM

OPEN AIR

SAMEDI SOIR

ELSASS POWER

DIMANCHE

- 11H Messe au terrain sous chapiteau, suivi de l'apéritif animé par l'Harmonie de Mothern.
- Repas de midi sur réservation au Club House ou par téléphone au 06 09 87 99 74.
- Après-midi récréative avec des jeux d'ANTAN pour les enfants ainsi que diverses animations.
- Soirée musicale avec le groupe SANTA LUCIA à partir de 17H.

Buvette et restauration sur place les deux jours.

HARMONIE SAINTE CECILE

Samedi 10 juillet 2021

Parking Salle Polyvalente Mothern - 16h30/23h30

MARCHE AUX PUCES

Semi Nocturne

Renseignements/Réservations au 0388946312 ou 0633296007

Buvette/restauration (grillades, frites) sous chapiteau tout au long de la journée

Animation musicale à partir de 18h00 avec différentes harmonies de la régions

MOTHERN

FETE-DIEU
REPAS PAROISSIAL

6 JUIN 2021

Grand-messe & Procession du Saint-Sacrement,
suivies du repas paroissial organisé par
le Conseil de Fabrique & la chorale Sainte Cécile,
au profit de la Paroisse.

Messe à 9h
Repas à partir de 11h30

Contact :
06 38 73 81 68
06 31 55 54 34

MERCI !

La commune a souhaité rejoindre l'opération «Boîtes de Noël» pour les démunis, et ceci a suscité un formidable engouement.
On a pu constater un mouvement de solidarité spontané, un grand élan de générosité.
En quelques jours nous avons récolté plus de 600 paquets.
Nous avions prévu initialement de faire point relais, nous sommes devenu point collecte, le secours populaire est passé pour charger directement ces nombreux cadeaux.
Un GRAND MERCI à vous, aux enfants et adolescents qui ont personnellement tenu à contribuer, aux écoles d'Oberlauterbach et celle de Mothern qui se sont jointes à l'action.
Ces colis seront distribué pour Noël par un réseau d'associations caritatives aux personnes isolées, sans domicile ou en difficulté socio-économique.
Un petit geste qui réchauffera le coeur et égaillera Noël de tous les bénéficiaires.

Aéromodel'infos

Nous n'allons pas répéter que cette période est difficile, qu'il faut bien entendu respecter les consignes sanitaires et surtout penser à cocher la bonne case dès qu'on sort de chez soi.
Un jour ou l'autre nous pourrons reprendre une vie relativement normale. Les activités associatives ont bien sûr également beaucoup souffert de ces restrictions. Nous souhaitons avoir une attitude positive et nous engager pour vous proposer des activités dans le domaine de l'aéromodélisme.

Pour reprendre la main sur le fonctionnement de nos télécommandes, et en même temps proposer à ceux que ce domaine intéresse mais n'ont jamais osé engager la démarche, nos moniteurs se mettent à votre disposition pour faire avec vous des vols d'initiation. Cela aura lieu tous les dimanches du mois de juillet, entre 15h et 18h. Selon votre préférence, le club met à disposition un planeur ou un avion école qui vous permettra de faire une première expérience du pilotage à distance. La séance est gratuite, il ne tient qu'à vous de vous jeter à l'eau pour voler un jour de vos propres ailes. Ne craignez rien, aucun don particulier n'est nécessaire pour débuter, nos membres sauront vous surveiller pour éviter la casse de leurs modèles assemblés avec minutie et patience. Si vous êtes intéressés nous vous donnons rendez vous directement au terrain, que vous trouverez au bout du chemin communal situé en face de la salle polyvalente.

Ce printemps le terrain ressemblera à un champ de bataille, des travaux d'ampleur sont prévus sur la piste d'atterrissage. Ensuite, le temps que le gazon s'en remette, il faudra patienter jusqu'au mois d'aout pour assister à notre fête d'été, qui aura cette année vraiment lieu en plein été. Nous en reparlerons, et vous donnerons tous les détails dans le prochain numéro.

En attendant, portez vous bien ! nous vous souhaitons de passer d'agréables fêtes de fin d'années avec, qui sait, peut être un p'tit avion sous le sapin !!

Patrick BORD - Président de l'Aéromodèle Club

Remerciements
C'est avec tristesse que j'ai dû quitter mes fonctions d'infirmière à Mothern.
En effet, pour des raisons personnelles et familiales je ne pouvais plus travailler dans les conditions actuelles. J'ai été heureuse de faire votre connaissance. Je vous remercie pour votre gentillesse envers moi. Je pense fort à vous et vous souhaite le meilleur pour l'avenir.

Avec toute ma sympathie.

Carine SCHNEIDER, infirmière

	Dates	Manifestations	Lieu / Rendez-vous	Horaires	Tarifs	Téléphone
		2021				
AVRIL	18	**Concours de pêche** : Pêche truites et carpes - Restauration et buvette assurées.	Mothern Etang du Neubruch	A partir de 10h		06 70 25 96 39
MAI	1	**Marche du 1er Mai** / Maikur / *First May hiking* : Marche à thème d'environ 10 km - ouvert et libre à tous. Repas de midi sur réservation obligatoire avant le 25 avril.	Mothern Club house de l'ACDM	9h30	Participation : 1.50€	03 88 86 58 29
JUIN	6	**Fête Dieu - repas paroissial** : Grand Messe suivie de la procession du Saint Sacrement. A l'issue de la cérémonie aura lieu le repas paroissial (sur réservation) dans la cour du presbytère organisé par le Conseil de Fabrique et la chorale Ste Cécile au profit de la Paroisse.	Mothern	A partir de 9h30	NC	06 38 73 81 68
	13	**Championnat Alsace Lorraine de motocr oss** / Moto-Cross-Meisterschaft / *Motocross championship* : Les amateurs de moto cross pourront prendre d'assaut le circuit du Hinterberg pour suivre les courses de haut niveau. Un spectacle assuré, qui vous fera vibrer. Sur place, divers stands et une restauration vous seront proposés.	Mothern Circuit du Hinterberg, en direction de Lauterbourg	dès 8h	8€	03 88 54 67 87
	19	**Journée du Tennis** : Tournoi de double ouvert à toutes et à tous, licenciés ou non. Début des matchs à 9h sous forme de poule. Match au meilleur des 7 jeux. Apéritif à partir de 11h - Restauration à partir de 12h – Tartes flambées à partir de 17h.	Mothern Tennis club / Neuwies	A partir de 9h	3€/joueur	06 13 57 00 99
	20	**Marche de printemps** / Volkswanderung / *People's walk* : Randonnée pédestre de 10 km - Un repas sera servi de midi à 13h (uniquement sur réservation au Club House tous les dimanches à partir de 11h et les mercredis à partir de 14h). Places limitées pour le repas. Ambiance musicale assurée par les "Modere Lumpe".	Mothern Départ au club-house de l'AMP	8h à 10h	Participation 2€ - Repas 8€/adulte - 5€/enfant de 6 à 12ans	06 30 58 53 08
JUILLET	1-31	**Initiation à l'aéromodélisme** : Envie de découvrir ce loisir ? alors RDV tous les dimanches du mois de juillet pour des cours de pilotage avec moniteur.	Mothern Terrain Clément Ader	de 15h à 18h	NC	07 88 47 96 64
	3	**Open air** / Open air / *Open air* : 50ème anniversaire de l'ACDM. Samedi, Open air animé par l'orchestre "ELSASS POWER " Dimanche, messe à 11h, apéritif animé par l'Harmonie de Mothern, après midi récréative (jeux d'antan) et soirée musicale à partir de 17h. Buvette et restauration sur place les 2 jours.	Mothern Terrain de l'ACDM		Accès libre	03 88 86 58 29
	10	**Marché aux puces musical semi nocturne** / Flohmarkt / *Flea Market* : Restauration sur place - Animation musicale - inscription obligatoire.	Mothern Parking salle polyvalente	Dès 16h30	Accès libre	06 33 29 60 07
	13	**Fête Nationale** : Retraite aux flambeaux à la tombée de la nuit, restauration sur place	Mothern Place de la Wacht	A partir de 19h	Accès libre	07 88 07 06 38
	28-31	**Festifoot** : Petite restauration sur place durant les rencontres - dimanche,couscous uniquement sur réservation.	Mothern Terrain de la Neuwies		Possibilité de faire un don	06 79 97 47 07

Planning susceptible d'évoluer en fonction de la situation sanitaire.

Certains d'entre vous connaissent ce type de sigle, d'autres le découvriront. Pour lire un QR code, avec la plupart des smartphones, il suffit de viser le code avec l'application « appareil photo ». Pour les autres, une application de lecture est téléchargeable généralement sans frais.

Vous serez ensuite redirigé vers un questionnaire de réponse rapide.

Nous souhaitons évaluer un éventuel intérêt pour la réception du bulletin municipal en version numérique.

À vos smartphones, prêt, scannez !

S'Ëlsässische Eck

Neijoahrsbretschel

Àm Neijoahr hàt d'Gettel oder de Pfetter seim Pàtekind fa's Neijoahrànwinsche a Neijoahrsbretschel mit eme rote Schlupf g'schenkt.

Des Bretschel isch àwer richtig groß g'wesst un aus sießem Hefetoig, kei normàles, g'sàlzenes.

De Spruch dezu:

Ich winsch da e gutes Joahr
E Bretschel wie e Wàreràd
E Lebkuche wie e Scheiertor
E Brätwurscht wie e Oferohr

Noch e Tràdition die nit so bekànnt isch wie d'erscht isch dàss e Bursch seinere Liebschte e Bretschel g'schenkt hàt, um sei G'fiele fa se auszedricke - s'Bretschel hàt dànn schun ebbs vorstelle misse!

La recette :

Ces quantités vous permettront de réaliser 2 grands bretzels briochés.
Temps de préparation 30 minutes
Temps de cuisson 25 minutes

Ingrédients
700 g de farine
120 g de sucre
15 g de sel
30 g de levure de boulanger fraîche
220 g de beurre à température ambiante
4 œufs
200 ml de lait

Dorure
1 œuf
1 pincée de sucre
1 c à c de crème liquide (sinon de lait)

Glaçage
200 g de sucre glace
50 g d'eau

Instructions :

Préparation de la pâte

Mélangez la farine, le sel et le sucre dans le bol de votre robot muni du pétrin. Ajoutez le lait légèrement tiédi et les œufs, émiettez la levure sur le tout et pétrissez. Lorsque la pâte est homogène, ajoutez le beurre coupé en dés plusieurs fois tout en poursuivant le pétrissage pendant une quinzaine de minutes, jusqu'à ce que la pâte se détache du bol.

Première pousse

Déposez la pâte dans un saladier préalablement fariné. Filmez ou recouvrez d'un torchon humide. Et laissez pousser près d'une source de chaleur ou dans votre four à 30 °C idéalement, sinon à 35 °C s'il a une fonction basse température. Ce temps de pousse doit permettre à la pâte de doubler de volume. Comptez environ 1h30, voire 2 heures.
Au terme du temps de pousse, dégazez la pâte : aplatissez-la pour la faire revenir à son volume initial. A ce stade, soit vous filmez la pâte et vous la laissez reposer au réfrigérateur pendant une nuit (l'option idéale), soit vous façonnez tout de suite vos bretzels (mais ce sera un peu plus compliqué car la pâte est molle).

Façonnage des bretzels

Déposez la pâte sur le plan de travail. Prélevez en un quart et réservez-le pour le façonnage des tresses. Divisez le reste en deux et formez 2 longs boudins (environ 1 mètre chacun). Avec chaque boudin, façonnez une bretzel que vous déposerez sur une plaque recouverte de papier sulfurisé. .
Formez les 2 tresses (une pour chaque bretzel) : divisez le morceau de pâte réservé en deux (de manière à obtenir un morceau pour chaque tresse). Puis divisez chaque morceau en trois et former 3 boudins (environ 30cm de long) avec lesquels réaliser une petite tresse à souder (avec un peu d'eau) sur la base de chaque bretzel. Réitérez l'opération avec le second morceau pour obtenir la deuxième tresse.

Deuxième pousse

Laissez doubler de volume dans un endroit chaud (près d'un radiateur) ou four basse température réglé à 30 °C ou 35 °C (1h environ).

Dorure, cuisson et glaçage

Badigeonnez la dorure (oeuf+ sucre+ crème battus en omelette) au pinceau. Et enfournez dans le four préchauffé à 170 °C pour 25 à 30 minutes de cuisson.
Appliquez le glaçage (sucre glace et eau mélangés) au pinceau sur vos bretzels dès la sortie du four.

Entdecke d'Wihnàchstbredele

Joue avec les ingrédients et les différentes sortes de gâteaux de Noël.

Traduis en alsacien les mots ci-dessous et place-les dans le tableau ci-contre

1 - Gâteaux souabes
2 - Cannelle
3 - Noisette
4 - Tartelette de Linz
5 - Etoile anis
6 - Eau-de-vie de cerise
7 - Farine
8 - Petit gâteau torsadé
9 - Sel
10 - Beurre
11 - Citrons
12 - Œufs
13 - Dattes
14 - Sucre
15 - Pain d'épices
16 - Amandes

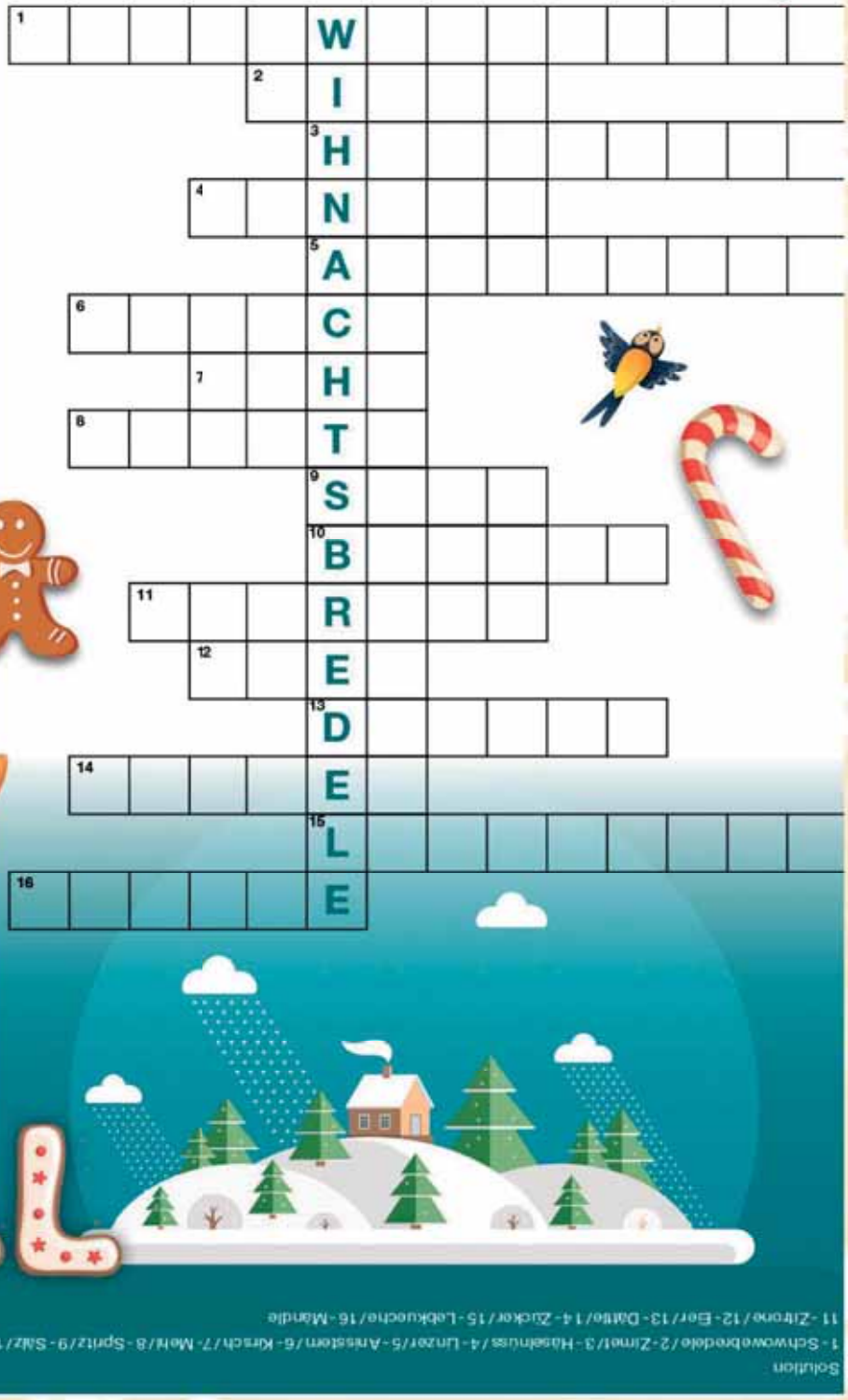

Solution
1 - Schwowebredele / 2 - Zimet / 3 - Haselnuss / 4 - Linzer / 5 - Anisstern / 6 - Kirsch / 7 - Mehl / 8 - Sprütz / 9 - Salz / 10 - Butter
11 - Zitrone / 12 - Eier / 13 - Dattle / 14 - Zucker / 15 - Lebkuche / 16 - Mandle

En partenariat avec l'OLCA (L'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle) nous souhaitons mettre en avant notre beau dialecte par le biais de recettes locales, de petits jeux ou autres thématiques.
Soyez indulgents sur l'écriture alsacienne, celle-ci varie de village en village voire de maison en maison.
N'hésitez pas à consulter le lien de la OLCA pour découvrir d'autres richesses de notre patois
https://www.olcalsace.org/

Responsable de publication : Isabelle SCHMALTZ, Maire de Mothern
Comité de rédaction : I. SCHMALTZ, F. LEHMANN, M. BALL, A.JOERGER, A. MEYER, F. BUCHMANN, N. KNAUB, A. FABACHER.
Mise en page : Comité de rédaction - Crédit photos : Mairie de Mothern - Impression : Impressions François - Haguenau